



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE DE DOCTRINE OPÉRATIONNELLE



Engagement des équipes cynotechniques

Novembre 2022



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

GUIDE DE DOCTRINE OPÉRATIONNELLE

Engagement des équipes cynotechniques

DSP/SDDRH/BDFE/ NOVEMBRE 2022

1^{ère} édition

Ce guide de doctrine opérationnelle a été réalisé en 2022 sous la direction de Djamel FERRAND du bureau en charge de la doctrine, de la formation et des équipements, avec l'aide des contributeurs suivants :

Aymeric BEYNARD (2A), Jean-Marc BLANOT (SDIS 39), Louis BONFILS (ECASC), Erwan BRETON (SDIS 78), Thierry DIOLOGENT (ECASC), Dany DOLLE (SDIS 37), Erwan ETIENNE (SDIS 77), Julien GALINA (SDIS 91), Nicolas HOARAU (SDIS 95), Arnaud HUGUENARD (SDIS 25), Franck JACOB (SDIS 89), Jean-Marie LAPARRA (SDIS 45), Brice LEVA (2A), Clément LEVERT (SDIS 78), Nicolas MARTZOLFF (SDIS 41), Sébastien REVEILLER (SDIS 54), Jean-Noël RICHARD (SDIS 41), Olivier RIFFARD (SDMIS et FORMISC), Chantal SAURET (SDIS 25), Carmelo TAMBUZZO (SDIS 68), Sébastien VOETZEL (SDIS 77), Vincent WALL (SDIS 73)

Comité de validation : Frédéric PAPET (DSP), Isabelle MERIGNANT (SDDRH), Emmanuel JUGGERY (adjoint SDDRH), François GROS (chef du BDFE).

Reproduction des textes autorisée pour les services d'incendie et de secours dans le cadre de la mise en œuvre de la doctrine et la formation des sapeurs-pompiers.

L'utilisation des illustrations est soumise à une autorisation de l'auteur.

© DGSCGC – 1^{ère} édition – ISBN : 978-2-11-167256-7 - Dépôt légal : Novembre 2022



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements

Préface

Depuis quelques années, les binômes cynotechniques de la sécurité civile ont diversifié leurs techniques de travail afin d'améliorer la recherche de personne lors des catastrophes de toutes natures.

Les aptitudes olfactives du chien ont permis aux équipes de secours d'augmenter le taux de chance de retrouver rapidement des personnes incapables de répondre aux appels des sauveteurs ou de suivre, en l'absence d'indice visible, l'itinéraire emprunté par une victime.

Regroupant les éléments de réponse opérationnelle essentiels, ce guide présente les techniques de recherches olfactives associées aux différentes missions, offrant ainsi aux victimes une réponse rapide d'intervention.

Élaboré par un collège de référents, le présent document met ainsi à la disposition de tous les services d'incendie et de secours les éléments nécessaires au bon déroulement de leurs interventions et à la mise en œuvre sécurisée de toutes les actions liées aux missions de secours.

Ce guide a vocation à être porté à la connaissance de l'ensemble de vos personnels impliqués dans la gestion des interventions mettant en œuvre des moyens cynotechniques.

Je vous invite également à contribuer à la rédaction de partage d'expérience opérationnelle pour continuer à améliorer les documents de doctrine.

**Le préfet, directeur général
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**



Alain THIRION

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Préface | 5 |
| Table des matières | 7 |
| Comment utiliser le corpus doctrinal ? | 11 |
| CHAPITRE 1 - Connaissances générales..... | 15 |
| 1. L'environnement | 15 |
| 2. Le binôme cynotechnique..... | 17 |
| 2.1. Le conducteur cynotechnique | 17 |
| 2.2. Le chien..... | 17 |
| 3. Les techniques de travail..... | 18 |
| 3.1. Le pistage..... | 18 |
| 3.2. Le questage | 18 |
| 3.2.1. <i>La quête isolée en secteur cartographié.....</i> | <i>19</i> |
| 3.2.2. <i>La quête isolée en secteur jalonné.....</i> | <i>20</i> |
| 3.2.3. <i>La quête groupée, secteur jalonné.....</i> | <i>20</i> |
| 4. Le matériel..... | 21 |
| 4.1. La structure d'accueil des chiens..... | 21 |
| 4.2. Le transport des binômes cynotechniques | 21 |
| 5. Les plateaux techniques d'entraînement | 22 |
| 5.1. Le plateau technique d'entraînement à la recherche de personnes ensevelies | 22 |
| 5.2. Le plateau technique d'entraînement à la recherche de victimes potentielles..... | 22 |
| 6. Les acteurs..... | 22 |
| CHAPITRE 2 - Les risques et les dangers | 25 |
| 1. Les risques pour les personnels | 25 |
| 2. Les risques pour les animaux | 26 |
| 3. Lors des projections à l'étranger..... | 26 |
| CHAPITRE 3 - La sécurité des intervenants..... | 29 |
| 1. La sécurité du binôme cynotechnique | 30 |
| 2. La sécurité de l'animal | 30 |
| 3. Le soutien sanitaire | 30 |
| 4. La protection du chien contre les particules fines..... | 31 |
| CHAPITRE 4 - La construction de la réponse opérationnelle..... | 33 |
| 1. Les situations envisageables | 33 |
| 2. Les documents opérationnels | 34 |
| 3. La réponse opérationnelle | 34 |
| 4. L'équipe de spécialistes..... | 34 |
| 4.1. Le champs d'application | 35 |
| 4.2. Les emplois de spécialités..... | 35 |

| | |
|---|-----------|
| 4.3. Les conditions d'exercice de la spécialité | 36 |
| 4.4. Les référents de la spécialité..... | 36 |
| 5. La prise d'appel et l'engagement des secours | 37 |
| 5.1. Les éléments à recueillir..... | 37 |
| 5.1.1. <i>La localisation de l'intervention</i> | 37 |
| 5.1.2. <i>La qualification du motif de l'appel</i> | 38 |
| 5.2. Les conseils au requérant..... | 39 |
| 5.3. L'engagement des secours..... | 39 |
| CHAPITRE 5 - La conduite des opérations..... | 41 |
| 1. Le zonage opérationnel | 42 |
| 1.1. Principes généraux du zonage opérationnel | 42 |
| 2. Les principes opérationnels..... | 43 |
| 2.1. L'étude de faisabilité de la mission..... | 43 |
| 2.1.1. <i>L'analyse de la zone d'intervention</i> | 44 |
| 2.1.2. <i>La sectorisation</i> | 44 |
| 2.2. La réalisation de la mission | 44 |
| 2.2.1. <i>La prise de contact avec le COS</i> | 45 |
| 2.2.2. <i>L'engagement</i> | 45 |
| 2.2.3. <i>La méthode de recherche</i> | 46 |
| 2.3. La fin de l'opération | 46 |
| 2.4. Le débriefing..... | 46 |
| 3. La recherche des victimes ensevelies..... | 47 |
| 3.1. La prise de renseignements..... | 47 |
| 3.2. L'engagement..... | 47 |
| 4. La recherche de victimes potentielles | 50 |
| 4.1. La prise de renseignements..... | 50 |
| 4.2. L'engagement | 51 |
| 5. La recherche des victimes immergées | 52 |
| 5.1. La prise de renseignements..... | 52 |
| 5.2. L'engagement..... | 52 |
| 5.3. La localisation en rivière ou en fleuve..... | 53 |
| 5.3.1. <i>La recherche à contre-courant dans le sens inverse du vent</i> | 54 |
| 5.3.2. <i>La recherche à contre-courant dans le sens du vent</i> | 54 |
| 5.3.3. <i>La recherche dans le sens du courant dans le sens inverse du vent</i> | 54 |
| 5.3.4. <i>La recherche dans le sens du courant et du vent</i> | 55 |
| 5.4. La recherche en mer | 55 |
| 5.5. La recherche en lac ou étang..... | 55 |
| 6. Les opérations de secours sous manteau neigeux | 55 |
| 7. Les opérations d'envergure ou exceptionnelle..... | 56 |
| 7.1. La gestion opérationnelle | 56 |
| 7.2. La coordination des équipes cynotechniques..... | 56 |
| 7.3. La gestion du secteur recherche..... | 57 |
| 7.4. La sécurité | 57 |
| 7.5. Les déplacements..... | 57 |
| 7.6. Les franchissements | 57 |
| 7.7. Les opérations de recherche..... | 58 |
| 8. Les engagements à l'étranger | 58 |
| ANNEXE A – Abréviations utilisées dans ce guide..... | 61 |

| | |
|--|-----------|
| ANNEXE B – Matériel et équipement..... | 63 |
| ANNEXE C – Fiches de renseignements..... | 65 |
| ANNEXE D – Références bibliographiques..... | 67 |

Comment utiliser le corpus doctrinal ?

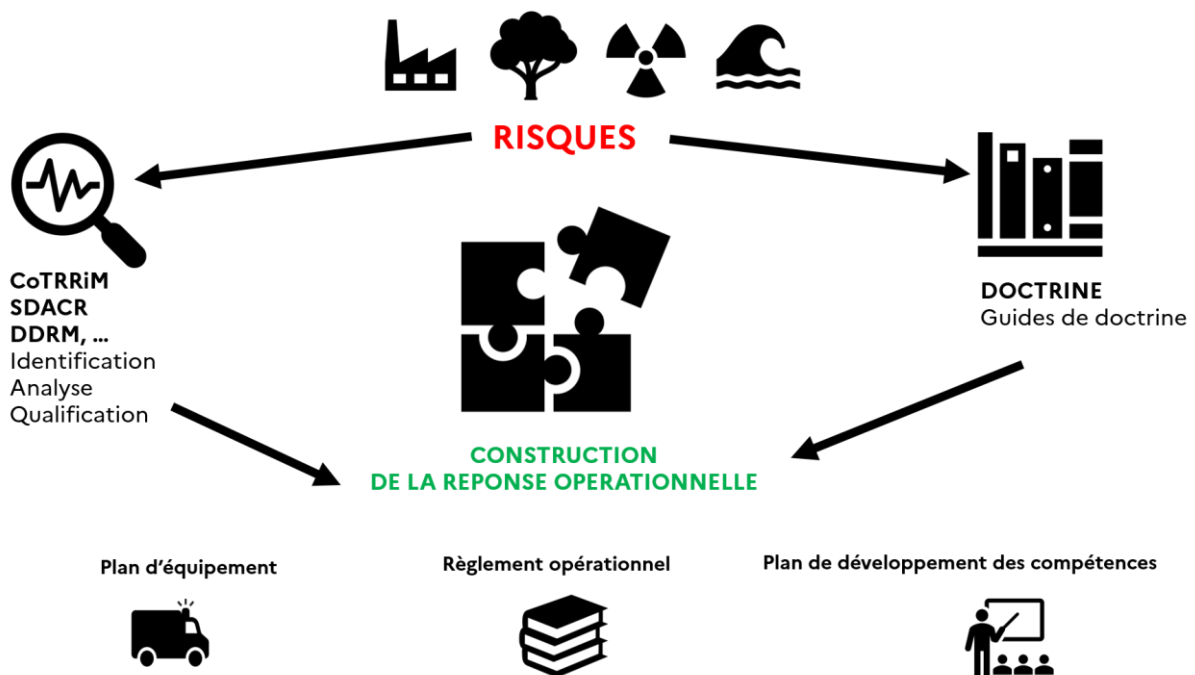
La doctrine opérationnelle relève de la **compétence de l'État**, en application de l'article L112-2 du code de la sécurité intérieure : « *L'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national. Il en définit la doctrine et coordonne ses moyens* ».

En application de l'article L 723-6 du code de la sécurité intérieure et de l'article 3 du décret 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels notamment, elle est applicable aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

En lien avec les contrats territoriaux de réponses aux risques et aux effets des menaces et du schéma d'analyse et de couverture des risques, elle permet aux services d'incendie et de secours de construire leur réponse opérationnelle.

La doctrine a pour objet de guider l'action, de proposer des outils d'aide à l'intervention et de faciliter la prise de décision des sapeurs-pompiers, sans imposer des méthodes strictes inenvisageables dans le domaine opérationnel.

Elle participe également à la construction de certains documents structurants des SIS suivant ce schéma :



La doctrine a pour objectif l'uniformisation et la cohérence des modes d'intervention sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'interopérabilité des SIS.

Si elle ne constitue pas un corpus contraignant au sens strict, elle reste une référence opposable soumise au pouvoir d'appréciation du juge.

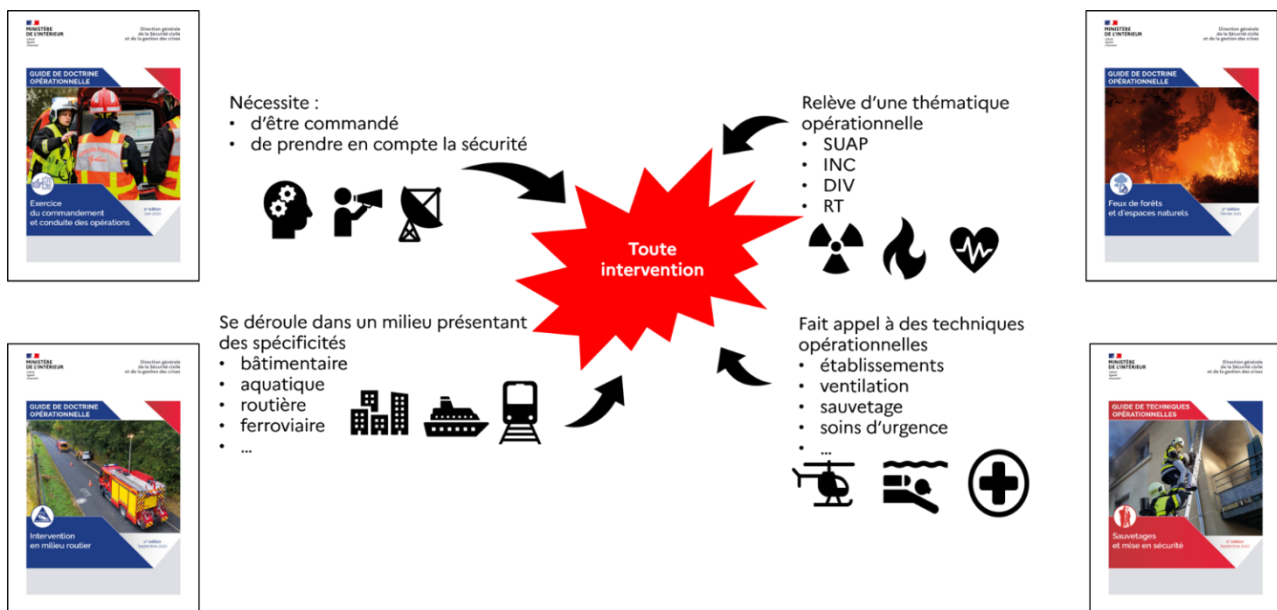
Elaborée par la DGSCGC avec le concours des SIS et d'experts, la doctrine opérationnelle fait partie des **actes de droit souple**.¹, ce qui permet de l'actualiser en fonction de l'évolution des risques et des menaces, de l'état des connaissances et des retours d'expériences.

Chaque situation de terrain ayant ses particularités, chercher à prévoir un cadre théorique unique pour chacune serait un non-sens et c'est pourquoi seuls des conseils à adapter au cas par cas sont pertinents et nécessaires.

La décision, dans une situation particulière, de s'écarter des orientations données par les documents de doctrine relève de l'exercice du pouvoir d'appréciation, intégrée à la fonction de commandement et inhérente à la mission en cours.

La mise en œuvre de la doctrine requiert du discernement pour être adaptée aux impératifs et contraintes de chaque situation.

Ce corpus s'organise à l'image d'une intervention et de son traitement :



Ce corpus doctrinal qui s'organise sous la forme d'une bibliothèque de la sécurité civile propose plusieurs types de documents, ayant des finalités différentes.

Les guides de doctrine opérationnelle (GDO) sont des documents qui ont pour objectifs :

- d'aider les services d'incendie et de secours à construire leur réponse opérationnelle à partir de règles communes ;
- de permettre au commandant des opérations de secours (COS) de construire son raisonnement tactique ;
- de concourir à la sécurité des intervenants.

Il existe ainsi des :

- guides de doctrine généraux** qui définissent les dispositions communes et transverses capables de s'adapter à tous types de situation et applicables par tous les SIS ;
- guides de doctrine spécifiques** qui définissent la stratégie à mettre en œuvre propre à un environnement opérationnel ou un risque particulier préalablement identifiés.

¹ Etude annuelle du Conseil d'Etat de 2013

Les guides de techniques opérationnelles (GTO) ont pour objectif de mettre à disposition des services d'incendie et de secours l'ensemble des méthodes et techniques opérationnelles utiles à l'atteinte des objectifs du COS en fonction des différents environnements rencontrés en opération.

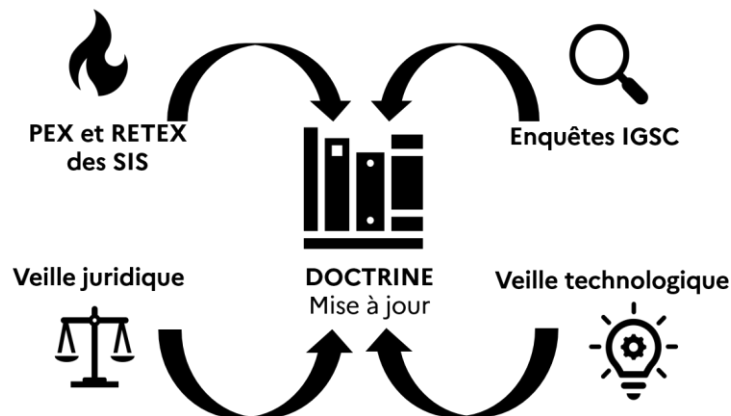
Les partages d'information opérationnelle (PIO) ont pour objectif d'offrir rapidement des éléments opérationnels de manière synthétique sur une problématique nouvelle ou ponctuelle (self stockage, isolation par l'extérieur, etc.).

Ces documents n'ont pas vocation :

- à proposer un dispositif opérationnel type pour la gestion des interventions ;
- à détailler des phénomènes opérationnels et leur stratégie de lutte ;
- à détailler des techniques opérationnelles ;
- à servir les particularités de tel ou tel service d'incendie et de secours, mais bien d'être exploitables par tous.

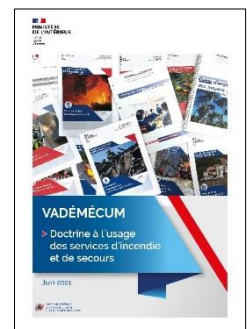
Inscrite dans une démarche d'amélioration continue, la doctrine est régulièrement mise à jour à partir :

- des partages et retours d'expérience des services d'incendie et de secours ;
- de l'évolution des connaissances dans le domaine des sciences et techniques ;
- de la veille juridique.



Les photographies et les schémas utilisés dans les documents de doctrine n'ont pas vocation à imposer ou recommander aux services d'incendie et de secours, les matériels et équipements qui peuvent y être représentés.

Pour en savoir plus, se référer au vadémécum « Doctrine à l'usage des services d'incendie et de secours ».



CHAPITRE 1 - Connaissances générales



© Fred Caron – SDIS 83

Les enjeux liés aux opérations de secours des équipes cynotechniques nécessitent une bonne appréhension des caractéristiques de l'environnement dans lequel évolueront les secours et une réelle compréhension de l'action des différents acteurs.

Ce guide de doctrine opérationnelle se veut généraliste et prioritairement à l'usage des primo-intervenants. Il regroupe en un seul écrit toutes les informations contenues dans les documents opérationnels qu'il abroge.

1. L'environnement

En préambule et afin de bien entendre le champ d'application de ce guide de doctrine, il apparaît nécessaire de clarifier ce qu'il faut comprendre par opération cynotechnique.

L'utilisation de chiens, sous l'autorité du COS, lors des missions de secours et de recherche de victimes potentielles permet :

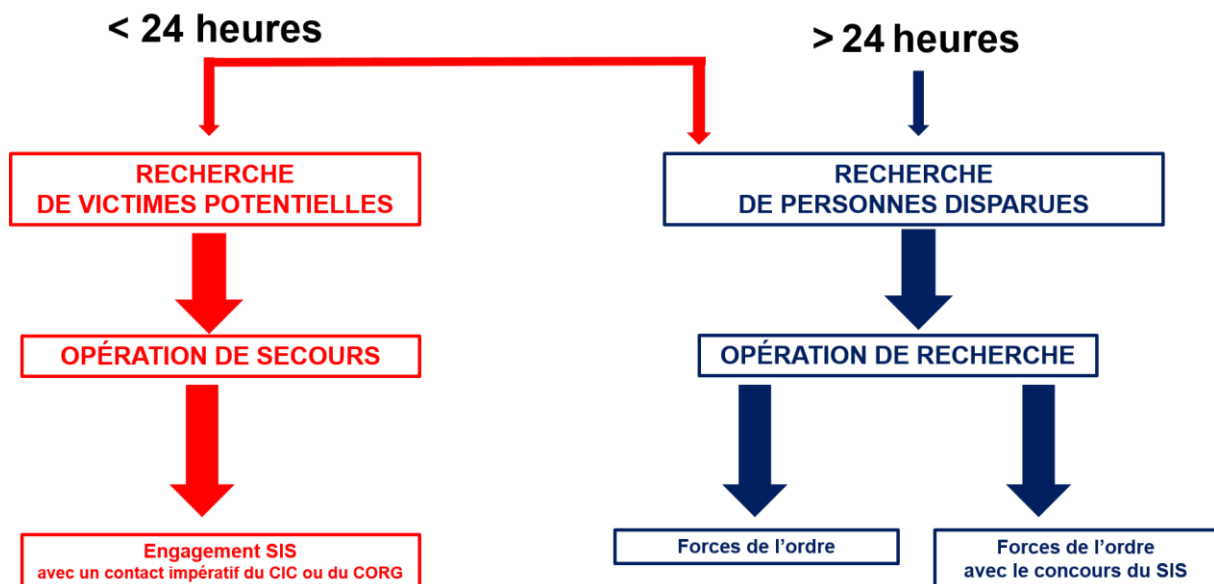
- d'augmenter la probabilité de localiser rapidement des personnes incapables de répondre aux appels des sauveteurs ;
- de lever le doute sur une éventuelle présence de victime.
- de suivre, en l'absence d'indice visible, l'itinéraire emprunté par une victime afin de la localiser dans un milieu naturel.

La recherche de personnes disparues² n'est pas une mission concernant directement les services d'incendie et de secours. Le concours des sapeurs-pompiers aux opérations de recherche peut toutefois être obtenu par convention ou réquisition.

Au demeurant et à l'instar d'un plan SATER, il peut y avoir dans le cas de recherches de personnes disparues, une 1^{ère} phase de recherche, placée sous l'autorité d'un commandant des opérations de recherche (COR), suivie le cas échéant lorsque la personne est découverte, par une 2^{ème} phase comportant des secours relevant alors d'un commandant des opérations de secours (COS).

Il apparaîtrait judicieux qu'un contact préalable avec les forces de l'ordre, permette en dehors de toute pression liée à l'urgence, de préciser les modalités de participation des sapeurs-pompiers à ces opérations, et en détermine jusqu'aux conditions de prise en charge financière, étant entendu que leur action conduite dans la 2^{ème} phase de secours relève du principe de gratuité.

Une telle démarche pourrait être consolidée par la validation d'un protocole opérationnel, acté par toutes les parties.



Les équipes cynotechniques³ peuvent intervenir dans le cadre de la recherche de produits accélérant toujours sur réquisition des forces de l'ordre sur une enquête pour acte de malveillance ou à la demande du service dans le cadre d'une mission de recherche causes et circonstances des incendies.

Que ce soit à la suite d'un incendie de structure ou d'espace naturel, le binôme cynotechnique n'est engagé qu'une fois que le travail d'investigation a été réalisé par les enquêteurs afin que le passage du chien ne détériore pas les traces et indices.



L'engagement du binôme cynotechnique, ne se fait qu'après validation du chef d'enquête judiciaire.

² Article 26 de la loi n°95- 73 du 21 janvier 1995.

³ Après formation spécifique.

2. Le binôme cynotechnique



© UIISC 1

2.1. Le conducteur cynotechnique

Comme pour tout travail qui associe le maître et le chien, une complicité très étroite est nécessaire. C'est avec attention qu'il veille avec un soin particulier sur son animal.

En toutes circonstances, notamment durant les phases de recherche, le maître doit être capable d'analyser le comportement de son chien. Cela se traduit par une observation des moindres signes et réactions du chien. La relation chien-maître doit être elle aussi parfaite. Ainsi le chien qui a une totale confiance en son maître ira partout où il lui sera demandé, quelles que soient les difficultés du terrain.

Cette complicité s'établit certes avec un rapport affectif important, mais surtout grâce à une longue éducation.

2.2. Le chien

Indépendamment de l'attachement des conducteurs cynotechniques à telle ou telle race, des critères objectifs de sélection, notamment en termes de capacité olfactive, sont incontournables.

Afin de remplir leurs missions de secours, les chiens doivent avoir quelques qualités primordiales, à savoir :

- des qualités physiques : un chien de taille moyenne, relativement léger, évolue plus facilement sur les terrains accidentés en zones de catastrophes naturelles ou technologiques. Il doit être en capacité de s'adapter (résistant, endurant, énergique et rustique)

- des qualités sensorielles : des capacités olfactives très développées afin de répondre aux impératifs opérationnels (décombres, pistage) ;
- des qualités caractérielles : courageux, fidèle, sociable, attentif, vigilant et équilibré nerveusement.

Le chien travaille seul. Son objectif est de déterminer de la façon la plus précise l'endroit où peut se trouver la victime.

Dès qu'il a détecté la présence d'une personne, il doit la localiser le plus précisément possible, puis se fixer et signaler la présence de la victime par exemple des aboiements et/ou des grattages.⁴

3. Les techniques de travail

Lors des opérations de recherche de victime potentielles, les binômes cynotechniques utilisent les méthodes de pistage et/ou de questage.

3.1. Le pistage

Le chien de sécurité civile, lors du pistage, recherche des odeurs résiduelles déposées au sol. En effet durant sa marche, les molécules odoriférantes d'une personne s'élèvent autour du corps et retombent pour rester un certain temps au sol. Plus le temps passe et plus les molécules se volatilisent et disparaissent. Il est donc important, en pistage, d'intervenir le plus rapidement possible.

Deux éléments permettent au binôme cynotechnique de travailler efficacement :

- une odeur de référence (celle de la victime recherchée) que l'on pourra récupérer sur un linge. Cette référence sera présentée au chien afin qu'il mémorise l'odeur ;
- un point de départ ou de passage de la personne pour que le chien retrouve l'odeur, mémorisée, au sol.

Le chien va suivre une odeur résiduelle spécifique jusqu'à retrouver la personne en bout de piste. Le conducteur cynotechnique suit son chien qui évolue librement ou tenue en longe. Il interprète ses attitudes. Lorsque le chien arrive sur la victime, il signale sa présence par des aboiements ou des grattages.

Si, au cours de son travail de pistage, le chien découvre un ou des objets porteurs d'odeurs de la victime (indices), il le signale en marquant cet objet par une position (assis, couché ou debout).



**Ni le chien ni le conducteur cynotechnique ne devront toucher l'indice.
Seules les forces de l'ordre donnent l'accord de prélever l'indice.**

3.2. Le questage

Les chiens de sécurité civile qui évoluent en recherche libre pendant une quête doivent être identifiables par toute personne pouvant le rencontrer (victime, promeneur, chasseur, etc.).

⁴ Le conducteur cynotechnique doit être capable d'interpréter tout signe physique du chien qui pourra lui indiquer que ce dernier a trouvé une personne. Par expérience, sur une opération de longue durée, le chien n'aura peut-être plus la force d'aboyer ou de gratter mais un autre signe comme un coup de fouet, un regard, etc. pourra signifier qu'il a trouvé ce qu'on lui demande.

Porteur d'un harnais d'identification ainsi que d'un grelot (si possible d'un équipement de suivi GPS), le chien évolue de manière libre. Lors des recherches de nuit, il peut être porteur d'un système de localisation nocturne tel qu'un collier lumineux ou un bâton lumineux fixé sur le harnais.

Le chien recherche une source d'odeurs permanentes⁵ (la victime supposée sur le secteur émet en permanence des effluves qui peuvent être déplacées par le vent « cône d'effluves »). Le conducteur cynotechnique conduit son chien en s'assurant d'avoir parcouru la totalité du secteur attribué et interprète les attitudes de son animal.

Lorsqu'il a détecté une odeur humaine, le chien la remonte jusqu'au plus fort de l'émission pour localiser précisément le foyer d'odeurs. Ensuite, il se fixe et marque la présence de la victime par une attitude respectueuse de la victime, et des aboiements.

Le chef de détachement⁶ utilise les moyens les plus judicieux dont il dispose pour la délimitation des secteurs de recherches.



Les binômes cynotechniques explorent tout le secteur qui leur est attribué et délimité sur une carte.

Quelque soit le type de quête, il est important également de garder à l'esprit certains points de vigilance et notamment en :

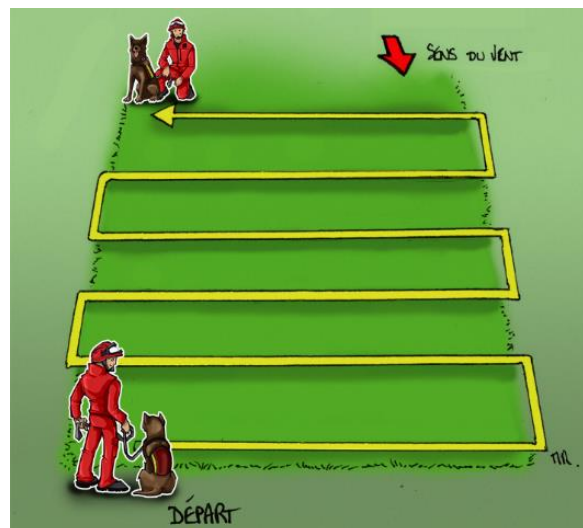
- possédant des jalons ou une cartographie ;
- évoluant face au vent dans la mesure du possible ;
- débordant les limites de secteur ;
- s'assurant de la sociabilité parfaite des chien mais des capacités des équipes à réaliser ce type de travail ;
- disposant d'un moyen radio.

3.2.1. La quête isolée en secteur cartographié

Les secteurs de recherche pourront être délimités par des points remarquables sur une carte (planimétrie) ou des *waypoints* sur GPS.

Le responsable de la sectorisation s'emploiera à limiter en superficie les secteurs en fonction du nivellement, de la végétation et des conditions météorologiques.

Le conducteur cynotechnique part sur son secteur muni de sa carte et son GPS avec les limites de son secteur répertoriées dessus.⁷



La quête isolée en zig-zag, cartographiée
© Matthieu Robert – SDIS 85

⁵ Il cherche toutes les odeurs humaines dans un secteur déterminé à la différence du « chien pisteur » qui lui suit une « piste » olfactive spécifique à la personne recherchée.

⁶ Chef d'unité ou chef de section cynotechnique.

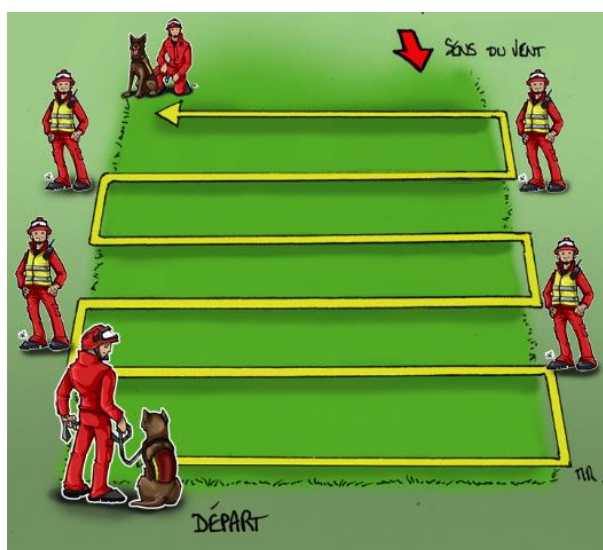
⁷ Il prend soin de vérifier les batteries du GPS avant le départ.

3.2.2. La quête isolée en secteur jalonné

Les secteurs de recherche sont délimités par du personnel qui jalonne les limites latérales. Le conducteur cynotechnique prend comme repère le personnel « jalon » qui doit rester en ligne de vue.

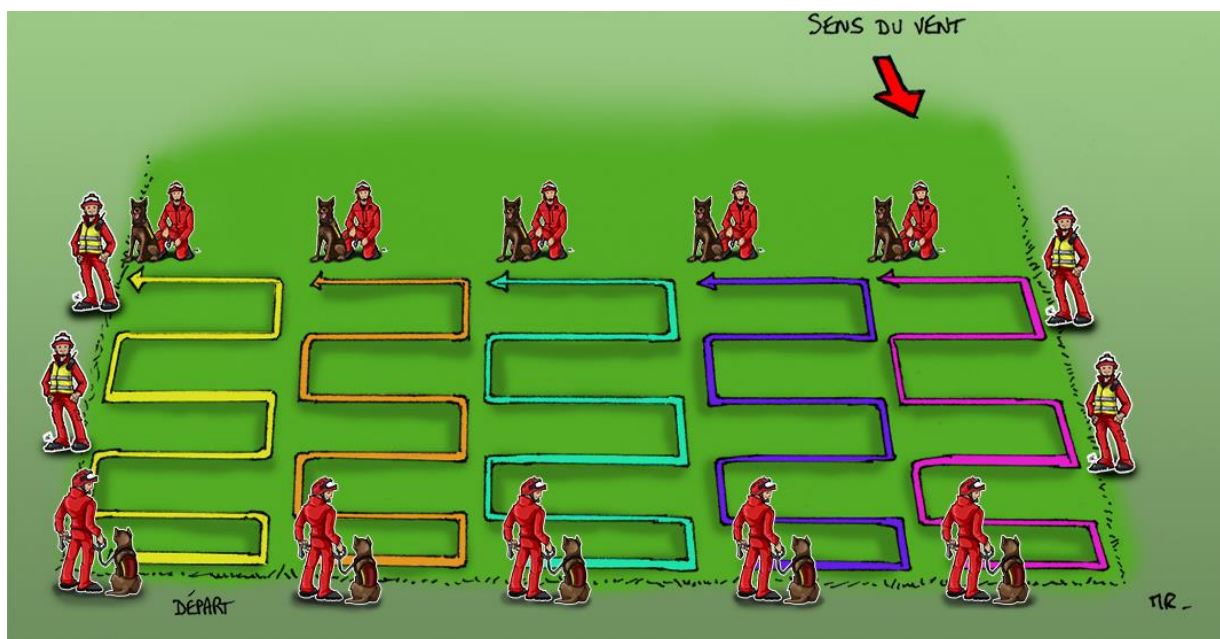
Le personnel « jalon » muni d'un gilet haute visibilité, d'une radio, d'une boussole et d'un rouleau de rubalise, avance en ligne droite en suivant un azimuth prédéfini en même temps que l'évolution du binôme cynotechnique.

Le responsable de la sectorisation s'emploie à limiter en superficie les secteurs en fonction du nivellement, de la végétation et des conditions météorologiques.



La quête isolée en zig-zag, jalonnée
© Matthieu Robert – SDIS 85

3.2.3. La quête groupée, secteur jalonné



La quête groupée en ligne © Matthieu Robert – SDIS 85

Les secteurs de recherche sont délimités soit par « jalonnage » soit suivant la planimétrie sur carte. Plusieurs binômes cynotechniques évoluent simultanément en lignes espacées d'une centaine de mètres.

Pour pouvoir employer cette méthode, il est impératif d'avoir une sociabilité parfaite et un contrôle total des différents chiens, tout en s'assurant de la capacité des équipes à réaliser ce type de travail.

4. Le matériel

Chaque unité cynotechnique dispose au minimum⁸ :

- d'un équipement de protection individuelle pour chacun de ses membres ;
- d'un équipement collectif de base.

Ces matériels, conformes aux normes en vigueur, permettent de progresser dans les milieux concernés en toute sécurité pour le conducteur et le chien et de réaliser les recherches.

Le paquetage, tant du maître que du chien, doit se présenter de la façon la plus fonctionnelle possible et éviter toute surcharge.

Il doit être adapté pour prendre en compte les conditions météorologiques qui peuvent être rencontrées lors du déroulement de la mission.

Le conducteur doit être porteur des documents d'identification et de santé du chien :

- le carnet de santé ;
- le certificat de vaccination antirabique ;
- le carte d'identification (tatouage).

4.1. La structure d'accueil des chiens

Il est nécessaire de posséder une structure d'accueil dédiée à la spécialité, abritée des vents dominants, permettant d'accueillir le chien pendant la garde de son maître.

Cette installation, en construction traditionnelle ou démontable, doit répondre aux normes d'hygiène et de confort de l'animal.

Il est prudent de ne pas exposer le chenil à la vue de passants, aux bruits divers, aux automobiles pour limiter les aboiements intempestifs.



© Djamel Ferrand - DGSCGC

En fonction du nombre de chiens hébergés et de la localisation du chenil, une déclaration à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) peut être nécessaire.

L'installation doit être, le cas échéant, en conformité avec le code de l'environnement (ICPE).

4.2. Le transport des binômes cynotechniques

Chaque binôme cynotechnique doit utiliser un moyen de transport adapté respectant le bien-être animal à savoir :

- une caisse de transport dans laquelle le chien peut se mettre debout et se retourner ;
- une ventilation suffisante en partie haute et basse occasionnant un flux d'air, voire un dispositif de climatisation ;

⁸ La liste du matériel est présentée en annexe B

- une réserve d'eau ;
- un rangement du matériel dans des bacs ou caissons.

5. Les plateaux techniques d'entraînement

Les plateaux techniques d'entraînement des équipes cynotechniques, variés et réalistes, permettent la réalisation d'exercices au cours desquels l'équipe cynotechnique démontre sa faculté d'adaptation ou d'improvisation, le courage du chien et le sang-froid du conducteur.

Les plateaux techniques utilisés pour la formation et pour l'évaluation peuvent être identiques.

Il peut être nécessaire de créer des agrès particuliers pour la formation des chiens permettant d'apprécier l'exécution des ordres de base

5.1. Le plateau technique d'entraînement à la recherche de personnes ensevelies

Le plateau technique servant à l'évaluation de la formation « recherche de personnes ensevelies » dispose d'une surface totale de décombres supérieure à 500 m² divisible en deux zones d'évolution.

Il permet la dissimulation de trois personnes au moins en intégrant :

- d'autres personnes travaillant sur le site ;
- la présence de bruits parasites intenses (groupe électrogène, tronçonneuse, pelle/pioche véhicules, etc.) ;
- la présence de nourriture fraîche ou avariée ;
- des odeurs parasites (parfum, produits ménagers, essence, etc.) ;
- des vêtements ayant été portés par une tierce personne ;
- des caches en hauteur ;
- un ou plusieurs "vides" (excavations) avant l'accès à une victime ;
- une présence de dix caches au moins.

5.2. Le plateau technique d'entraînement à la recherche de victimes potentielles

Le plateau technique servant à l'entraînement à la recherche de victimes potentielles s'étend sur 200 mètres de front et 600 à 1 000 mètres de profondeur en fonction de la pénétrabilité, de la température, des conditions météo et de la cassure du terrain.

Il doit être traversé par des routes, cours d'eau, couvert par une végétation variée présentant des changements de la nature du terrain et comprend une partie en site semi-urbain et des carrefours.

La mise en place d'une victime, qu'elle soit placée en aérien, invisible ou visible du chien, ou placée au sol et non visible du conducteur, se fait par l'extérieur du terrain de manœuvre afin de ne pas laisser de traces au sol sur la zone d'évolution.

6. Les acteurs

La gestion des interventions nécessite souvent de recourir de manière concomitante aux compétences d'acteurs publics, parmi lesquels nous trouvons principalement :

- les centres opérationnels (CODIS, COD, COZ, COGIC, CROSS) ;
- les services de l'état (SIDPC, DREAL, DRIEAT, ARS, etc.) ;
- les services des collectivités territoriales (CD, ST, police municipale, etc.) ;
- les forces de sécurité publique (police nationale, gendarmerie, etc.) ;

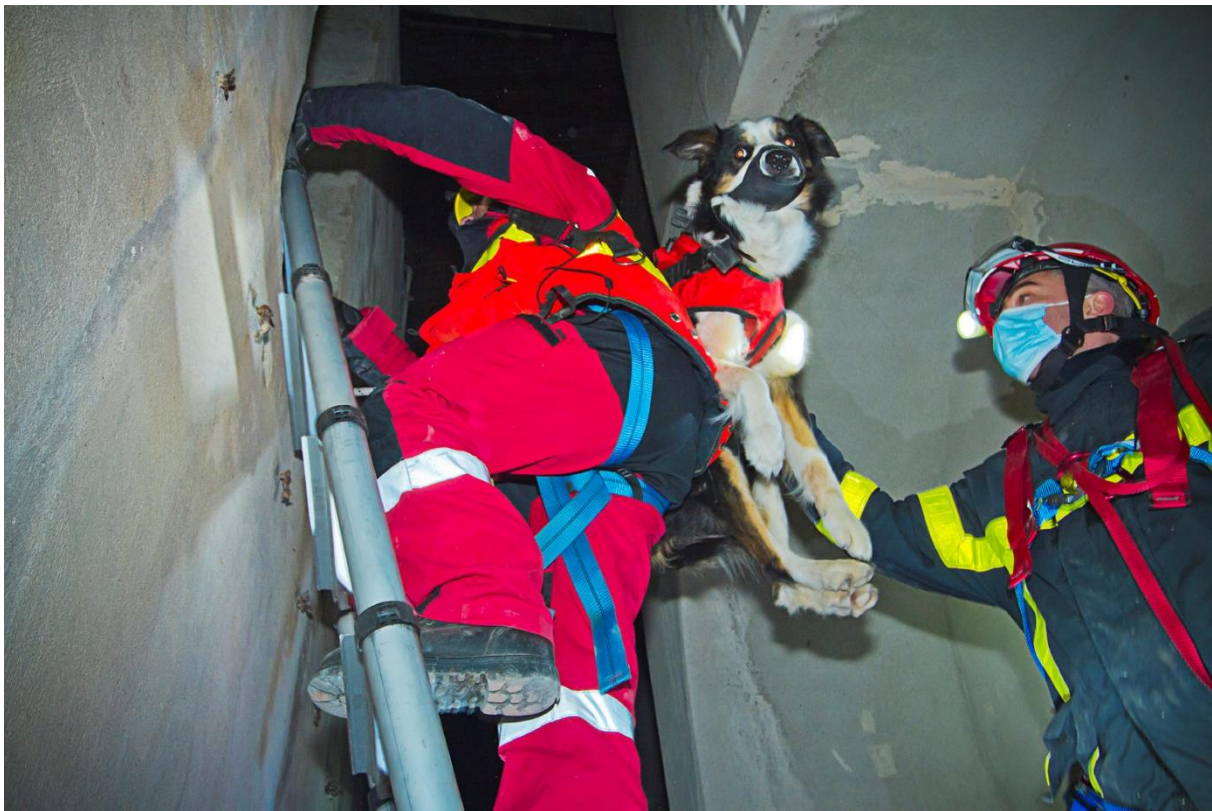
- les partenaire de santé (SAMU, hôpitaux, etc.);
- les armées ;
- etc...

Certaines opérations nécessitent également de faire appel à des techniciens et des experts dans des domaines particuliers, relevant d'opérateurs publics ou privés.



Tant qu'il est présent le commandant des opérations de secours est chargé de la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés mobilisés pour l'accomplissement des opérations de secours.

CHAPITRE 2 - Les risques et les dangers



© Fred Caron

Le danger est la propriété intrinsèque d'une substance, d'un processus, d'une situation, d'un outil, d'un matériel, d'une personne pouvant entraîner des conséquences néfastes ou dommageables à l'égard d'une personne, y compris le sapeur-pompier durant l'opération, des animaux, de l'environnement ou des biens.

Le risque quant à lui est la probabilité, la potentialité que les effets du danger se produisent. Le plus souvent la notion de risque implique que le danger soit perçu par l'individu qui prend des risques.

Le mot « danger est souvent associé au mot « risque ». Il arrive que des dictionnaires proposent « risque » comme synonyme de « danger », ce qui explique pourquoi un grand nombre de personnes utilisent indifféremment ces termes.

1. Les risques pour les personnels

La morsure est un risque inhérent au travail avec des chiens.

Les morsures aujourd'hui ne doivent qu'être accidentelles (bagarre entre congénères, coup de dent involontaire lors de la prise d'objet de récompense, etc.) mais elles sont quasi inévitables dans une carrière de conducteur de chien.

Les chiens instables ou potentiellement « mordeurs » quel qu'en soit le motif doivent être systématiquement exclus du cursus de formation.⁹

Sans être exhaustif, d'autres accidents peuvent être provoqués par des chiens et notamment :

- des accidents de la circulation, si le chien traverse une voie routière en dehors du contrôle de son conducteur par exemple ;
- des transferts de contamination essentiellement biologique (zoonotique surtout mais pas exclusivement) mais également radiologique ou chimique (dans des cas extrêmement marginaux) ;

2. Les risques pour les animaux

Les conditions météorologiques sont le premier facteur de risque pour les chiens.

Toutes les conditions extrêmes mettent les organismes à très forte contribution, les chiens n'ayant pas les mêmes capacités d'homéostasie que les humains :

- l'excès de chaleur :
 - le coup de chaleur ;
 - la déshydratation ;
 - le dessèchement de la muqueuse pituitaire ;
 - etc.
- le froid intense :
 - la déshydratation ;
 - l'hypothermie ;
 - les gerçures voire brûlures des coussinets et des espaces interdigitaux ;
 - etc.

Les risques inhérents au travail en décombres sont les suivants :

- les coupures (débris de verre) ;
- l'abrasion des coussinets ;
- les brûlures dues à la chaleur du support sur lequel évoluent les chiens (si incendie concomitant) ou chimiques ;
- la perforation (barres de fer, etc.) ;
- les intoxications et les difficultés respiratoires (fumées, poussières, etc.) ;
- les irritations (pour les yeux et l'appareil respiratoire par exemple) dues à des fumées éventuelles ou de produits chimiques ou radiologiques dans certaines circonstances.

3. Lors des projections à l'étranger

Lors des projections des équipes cynotechniques sur les théâtres d'opérations extérieures, les animaux peuvent être confrontés à des écarts importants de températures entre le départ de France métropolitaine et la destination. Ces écarts sont dangereux pour les chiens.¹⁰

Si les chiens de secours ne sont pas plus exposés que d'autres aux pathologies métropolitaines (virales, bactériennes, parasitaires, etc.), il n'en va pas de même lors d'interventions projetées

⁹ Y compris lors des contrôles d'aptitude opérationnelle si le problème apparaît ultérieurement à la validation opérationnelle initiale du binôme.

¹⁰ Exemple à Haïti en 2010 avec un variant positif très fort mais les variants négatifs sont tout aussi problématiques.

ce qui nécessite en amont de prendre tous les renseignements sur les pathologies possiblement rencontrées pour :

- prévenir si c'est possible (vaccins ou traitement prophylactique)
- traiter sur place quand nécessaire
- anticiper le retour des animaux (quarantaine, chimiothérapie si malades, etc.)



© Thierry Diologent

CHAPITRE 3- La sécurité des intervenants



© Jean-Claude Bernard

La sécurité des intervenants repose sur la connaissance de la doctrine applicable à l'opération, la formation des personnels spécialistes ou non et le port d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux dangers. Les primo-intervenants revêtiront donc les EPI¹¹ dont ils disposent en fonction de la situation et du type d'intervention. Les spécialistes quant à eux, peuvent disposer d'équipements spécifiques.

Des incidents pouvant se produire tout au long de l'intervention des sapeurs-pompiers, il convient donc de porter un effort sur les missions suivantes :

- assurer le suivi de la situation en matière de sécurité du personnel engagé ;
- élaborer un dispositif tactique d'évacuation d'urgence ;
- assurer la logistique et le soutien médical et vétérinaire de l'intervention ;
- rester en contact permanent avec les chefs de secteur pour évaluer et gérer les risques (notamment structurels) ;
- communiquer et échanger avec les différents services engagés aux côtés des services de secours (opérateurs du gaz, de l'électricité, expert, exploitant, etc.).



Après analyse de la balance « bénéfique / risque », le COS établira donc son idée de manœuvre en fonction des équipes, du matériel, des risques et des enjeux.

¹¹ Cf. le mémo de mes EPI et de notre sécurité.

1. La sécurité du binôme cynotechnique

Outre les équipements de protection individuelles du conducteur cynotechnique et de son animal, il est impératif que le binôme soit suivi par un accompagnant dans toutes les missions de recherche.

Pendant la phase de recherche, le conducteur cynotechnique est concentré sur les déplacements et attitudes de son chien, l'accompagnant a quant à lui la charge :

- de prévenir le conducteur d'un danger ;
- d'assurer la liaison radio avec le COS si nécessaire ;
- d'aller à la rencontre d'autres personnels de secours, en cas de découverte d'une victime.

2. La sécurité de l'animal

Le conducteur cynotechnique est responsable de la sécurité de son animal. Il doit être certains d'envoyer son chien en recherche sur des zones reconnues et exemptes de dangers potentiels.



Si cela est nécessaire, le conducteur cynotechnique pourra conduire son chien en longe sur des zones critiques.

3. Le soutien sanitaire

Tout conducteur cynotechnique a suivi, au cours de sa formation initiale cynotechnique, des cours de secourisme canin et de ce fait est apte et capable de donner les premiers soins d'urgence à son chien.

Toutefois, l'analyse du risque peut conduire le chef de détachement cynotechnique sur place à demander la mise en place d'un soutien sanitaire (SSO) vétérinaire.



À défaut, une structure de soins vétérinaires est préalablement contactée afin d'assurer la prise en charge en urgence d'un chien blessé.

L'objectif premier est d'assurer la continuité de la réponse opérationnelle cynotechnique, même en cas d'accident sur un des chiens intervenants, en respectant les contraintes physiologiques de chaque espèce en assurant :

- un contrôle quotidien des chiens engagés (fatigue, blessures, alimentation, expositions à toxiques, récupération...);
- une prise en charge immédiate en cas de blessures sur un des chiens engagés et coordonner l'évacuation vers un centre de soins en cas de besoin.

Lors de missions d'envergure, la présence d'au moins un vétérinaire sapeur-pompier est indispensable pour mettre en place un soutien sanitaire vétérinaire afin d'assurer, en complément des missions précédentes :

- une prise en charge des animaux domestiques et sauvages impliqués, afin de sécuriser les actions entreprises par les équipes cynotechniques. Ces missions parallèles sont réalisées par des vétérinaires sapeurs-pompiers et/ou des équipes animalières distinctes.

Sur des missions qui s'étendent sur de grandes étendues, le soutien sanitaire est à dimensionner en conséquence afin d'assurer une prise en charge la plus rapide possible du chien blessé.

L'objectif premier du soutien sanitaire vétérinaire est d'assurer au mieux une continuité de la réponse opérationnelle cynotechnique, même en cas d'accident sur un des chiens intervenants.

4. La protection du chien contre les particules fines

En fonction de l'environnement dans lequel le chien a effectué sa recherche, il est nécessaire de procéder à un nettoyage de l'animal.

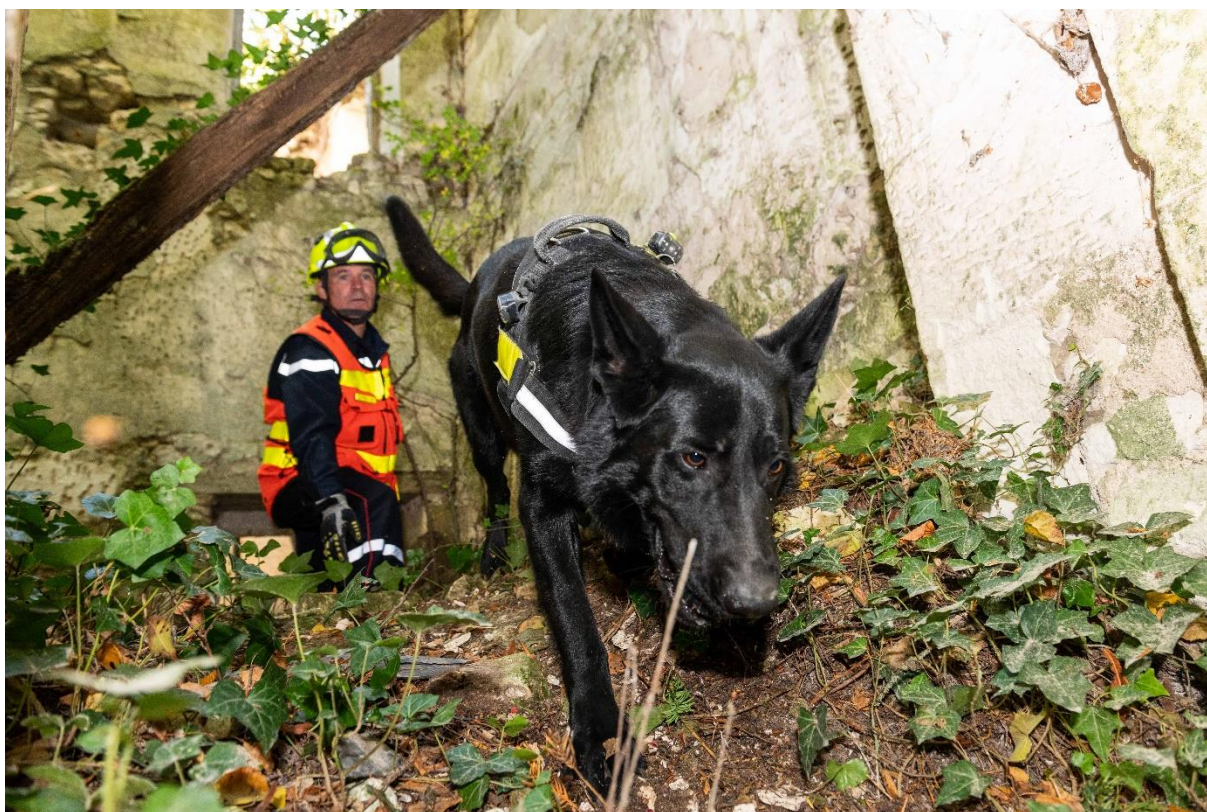
Ce nettoyage peut s'effectuer au niveau du véhicule à condition que celui-ci soit doté d'une réserve d'eau avec douchette sous pression. Il repose sur les grands principes suivants

- une protection oculaire de l'animal ;
- le rinçage abondant du chien à l'eau claire ;
- le lavage au savon adapté au chien de préférence en insistant sur les coussinets ;
- le rinçage à l'eau claire sous pression dans les espaces interdigitaux
- le nettoyage des yeux au sérum physiologique ;
- le nettoyage à la lingette des oreilles ;
- le séchage suivant la température extérieure .



© Djamel Ferrand – DGSCGC

CHAPITRE 4- La construction de la réponse opérationnelle



© Bastien Guerche - DGSCGC

La connaissance mutuelle des procédures, des techniques et des grands principes d'intervention de chacun permet aux intervenants de mener à bien et avec efficacité leurs missions, tout en respectant les exigences de sécurité adaptées aux risques.

Les primo-intervenants doivent intervenir avec le matériel en dotation dans leur engin en attendant, le cas échéant, l'arrivée des moyens spécifiques¹² ou d'équipes de spécialistes¹³.

1. Les situations envisageables

Dans le cadre des opérations de secours, les moyens cynotechniques peuvent en fonction de leurs qualifications réaliser les missions de recherche de :

- victimes potentielles (prompt secours, détresse vitale, péril imminent, etc.)
- victimes ensevelies suite à des explosions (maison, immeuble, usine, etc...), effondrement de structures, de tranchée, des glissements de terrains ou de catastrophe naturelle (inondation, cyclone, tremblement de terre, avalanche) ;
- victimes immergées.

Dans le cadre de la recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI), certains chiens peuvent être employés pour la recherche de produits accélérateurs d'incendie.

¹² Moyens qui nécessitent une formation à l'emploi mais dont la mise en œuvre n'est pas conditionnée à la présence de spécialiste.

¹³ Définies par l'arrêté du 22 août 2019 modifié.

Les moyens cynotechniques peuvent être mis à disposition des forces de police ou de gendarmerie dans le cadre de la recherche de personnes disparues.

2. Les documents opérationnels

Les connaissances particulières liées aux opérations utilisant les moyens cynotechniques conduisent les sapeurs-pompiers à rédiger, seuls ou en collaboration avec d'autres partenaires, des documents stratégiques ou de mise en œuvre opérationnelle et notamment :

- le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ;
- le règlement opérationnel du SIS ;
- les dispositions sur l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) ;
- les ordres d'opération ;
- le contrat territorial de réponses aux risques et aux effets de menaces (CoTTRiM) ;
- le pacte capacitaire ;
- les éléments de doctrine et de techniques opérationnelles départementaux ;
- les atlas spécifiques (topographie, consignes opérationnelles, données système d'information géographique) ;
- les plans des établissements répertoriés (ETARE), établis en parallèle de documents réglementaires de sécurité tels que les plans d'opération interne (POI) et plans particulier d'intervention (PPI).

La spécificité d'un risque, les obligations légales ou encore les besoins propres à chaque organisation nécessitent des productions complémentaires qui peuvent prendre la forme de plans, de procédures opérationnelles, ou de conventions par exemple :

- convention avec les forces de sécurité publique ;
- convention entre le SIS et le conducteur cynotechnique.

3. La réponse opérationnelle

Le SIS construit sa réponse opérationnelle en s'appuyant, entre autres, sur les documents cités précédemment. Elle résulte de l'adéquation entre les spécificités du territoire et les ressources humaines et matérielles du SIS.

Si l'opération de secours ne nécessite pas l'intervention d'équipes de spécialistes et/ou de moyens spécifiques, le COS peut, dans le doute, faire appel à un cadre de ces équipes pour apprécier l'opportunité de mesures de sécurité particulières.

4. L'équipe de spécialistes

La doctrine permet une réponse harmonisée face aux risques et aux menaces. Elle prend en compte les retours d'expérience et permet aux services d'incendie et de secours de construire leur réponse opérationnelle pour atteindre les objectifs du SDACR. Elle permet aux sapeurs-pompiers de conduire les interventions dans un cadre cohérent adapté aux conditions géographiques de leur zone d'action.

Les spécialistes sont placés sous les ordres du commandant des opérations de secours et doivent s'intégrer à l'idée de manœuvre du COS sans perturber l'engagement initial ou ultérieur des intervenants

4.1. Le champs d'application

La spécialité cynotechnie permet d'intervenir lors des missions de recherche de personnes ensevelies ou de victimes potentielles.

Le travail sous manteau neigeux est une particularité que les équipes cynotechniques ont intégrée depuis longtemps et qui ne nécessite pas de formation complémentaire. Ce travail ne doit pas être confondu avec la recherche de victimes sous avalanche, mission qui nécessite l'obtention du brevet « avalanche » délivré par un organisme de formation agréé.

Le **binôme cynotechnique** est composé d'un conducteur cynotechnique et de son chien. Un conducteur disposant de plusieurs chiens opérationnels compte pour un binôme.

L'**unité cynotechnique** est composée de deux ou trois binômes cynotechniques pouvant être engagées simultanément. Elle doit, au minimum, comporter deux chiens opérationnels avec deux conducteurs distincts. Elle est dirigée par un chef d'unité cynotechnique ou un chef de section cynotechnique (avec ou sans son chien).



Les différentes configurations d'une unité cynotechnique
© Matthieu Robert – SDIS 85



Un « accompagnant » suivra toujours le binôme cynotechnique dans tous ses déplacements pour assurer sa sécurité.

La **section cynotechnique** est composée de plusieurs unités cynotechniques pouvant être engagées simultanément. Elle est dirigée par un chef de section cynotechnique (avec ou sans son chien)

4.2. Les emplois de spécialités

La spécialité comprend trois emplois :

- **le conducteur cynotechnique (équipier)** intervient en binôme avec son chien ou unité constituées, sous l'autorité d'un chef d'unité et/ou d'un COS, lors des opérations de recherche de victimes ensevelies ou potentielles. Il assure l'entretien du chien et son éducation.
- **le chef d'unité** conseille le COS et dirige une unité composée soit 3 binômes (conducteur et chien) maximum. Il coordonne l'engagement des conducteurs cynotechniques et peut s'intégrer dans un dispositif complexe.
- **le chef de section** conseille le COS et peut :
 - diriger plusieurs unités

- coordonner l'aspect technique d'une opération de secours ;
- intégrer un poste de commandement ou une salle opérationnelle.

4.3. Les conditions d'exercice de la spécialité

Pour participer à une opération de secours, les conducteurs et leurs chiens sont :

- titulaires de la formation de spécialité nécessaire à l'exercice des emplois visés ;
- inscrits sur une liste d'aptitude opérationnelle (LAO) ;
- à jour de leur formation de perfectionnement et de maintien des acquis (FMPA) (conducteur cynotechnique) et au contrôle d'aptitude (chien) ;
- aptes médicalement.



© UIISC 7

4.4. Les référents de la spécialité

Le référent départemental de spécialité est notamment chargé, sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours de :

- proposer une organisation conforme au règlement opérationnel pour répondre aux objectifs du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et du contrat territorial de réponses aux risques et aux effets de menaces ;
- participer à la déclinaison départementale de la doctrine opérationnelle ;
- exprimer les besoins de formation relevant de sa spécialité afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des spécialistes ;
- proposer au directeur départemental des services d'incendie et de secours la liste d'aptitude opérationnelle ;
- contribuer à la rédaction des demandes d'agrément ;
- contribuer à la rédaction des référentiels internes d'organisation et d'évaluation de la formation ;

- exprimer les besoins de la spécialité en matière d'équipement et de maintien en condition opérationnelle des matériels et équipements de la spécialité ;
- veiller en relation avec le sous-direction santé à la sécurité et la santé des personnels et des animaux de la spécialité ;
- assurer une veille réglementaire et technique ;

Il peut être amené à participer à des travaux zonaux et nationaux.

Des référents zonaux et nationaux peuvent également être désignés.

5. La prise d'appel et l'engagement des secours



© Bastien Guerche - DGSCGC

Une opération de secours débute dès la réception de l'appel à un centre de traitement de l'alerte (CTA). Un questionnement adapté va permettre d'engager rapidement les secours et de conseiller le requérant.

Les éléments décrits ci-après complètent autant que de besoin les procédures propres à chaque SIS.

5.1. Les éléments à recueillir

5.1.1. La localisation de l'intervention

Phase capitale au bon déroulement de l'intervention, il convient tout d'abord de définir avec précision le lieu de l'intervention :

- le numéro de téléphone du requérant afin de pouvoir le rappeler si besoin voire de le localiser ;
- l'adresse de l'intervention (celle-ci peut être différente de celle où se trouve

- l'appelant) ;
- les site ou les points remarquables (en particulier lorsqu'il s'agit d'une intervention en pleine nature) ;
- les coordonnées géographiques, topographiques, GPS ;
- tout autre renseignement utile.

Il se peut que le requérant ne sache pas où il se trouve et qu'aucun point remarquable ne permette de le situer. Dans ce cas et si le téléphone portable fonctionne, le CTA peut utiliser des outils pour obtenir les coordonnées GPS par l'AML¹⁴, via la plateforme de localisation d'appels d'urgence (PFLAU), ou encore une application d'échange de SMS.

Si la victime est inconsciente ou que le téléphone du requérant est hors d'usage, la localisation peut être réalisée via les opérateurs et services partenaires.

La précision de la localisation permettra également d'anticiper sur la nécessité ou non d'engager directement des équipes de spécialistes (accès difficile, zone inondée, etc.).

5.1.2. La qualification du motif de l'appel

La qualification du motif de l'appel des secours va permettre d'apporter la meilleure réponse dans les délais les plus courts. Plusieurs points sont recherchés.

- La description de la problématique :
 - la nature de l'intervention ;
 - le contexte de l'accident (type de milieu, situation de la victime, difficultés d'accès) ;
 - le nombre de victimes et d'impliqués (en groupe ou séparés) ;
 - le type et la gravité des atteintes (brûlure, traumatisme, conscience¹⁵, etc.) ;
 - la localisation des victimes, sont-elles à l'abri ou exposées au danger ;
 - etc.
- La qualité des renseignements, le requérant est-il :
 - un professionnel du milieu (encadrant un groupe, exploitant ; médecin, etc.) ;
 - une victime ;
 - un témoin ;
 - un tiers (famille, amis).

Du niveau d'implication du requérant dans l'accident dépend sa qualité de jugement et d'objectivité face à un événement.

- La recherche de facteurs aggravants :

Les principaux facteurs à rechercher sont :

- le contexte opérationnel (risque de sur-accident...);
- le grand nombre de victimes et / ou d'impliqués ;
- le public sensible (âge [enfants, personnes âgées], handicap, etc.) ;
- les conditions météorologiques et astrologiques (jour-nuit, intempéries...);
- les difficultés de communication (transmissions radio/téléphone) ;
- l'hydrogéologie de la zone d'intervention ;
- l'accessibilité (délais de transit), difficulté, engagement ;
- (etc.).

¹⁴ Advanced mobile localisation (localisation mobile avancée).

¹⁵ La précision du renseignement permettra d'anticiper l'engagement d'une équipe médicale.

Par exemple, la date et l'heure conditionnent la réponse opérationnelle. En effet, une intervention de nuit en plein hiver ne nécessitera pas les mêmes moyens que la même intervention en été en plein jour.



Dès l'apparition d'une notion de milieu particulier à la prise d'appel, un membre de l'équipe spécialisée peut fournir un appui lors du traitement de l'alerte.

Les CTA disposent de procédures en sus des prescriptions classiques de traitement des appels d'urgence appliquées quotidiennement. Elles répondent spécifiquement à certains risques et environnements locaux.

5.2. Les conseils au requérant

Compte tenu de la diversité des cas auxquels les SIS peuvent être confrontés, il peut être difficile pour l'opérateur du CTA d'appréhender les dangers potentiels auquel est confronté le requérant.

Dans ses conseils, l'opérateur doit s'appuyer sur son expérience et faire preuve de bon sens.

5.3. L'engagement des secours

L'engagement des secours est propre à chaque SIS et doit être conforme au règlement opérationnel du SIS territorialement concerné.

La réponse opérationnelle d'un SIS peut prévoir, au départ des secours, le déclenchement d'équipes de spécialistes ou le recours à un partenaire public ou privé (milieux périlleux, risque technologique, exploitant, etc.).

Dans ce cas, un contact préalable à l'engagement des moyens, avec un cadre de la spécialité ou un partenaire, peut permettre d'analyser la situation et de calibrer la réponse.

Si la spécialité n'est pas développée au sein du département, le recours au renfort zonal est à anticiper.

CHAPITRE 5- La conduite des opérations



© Fred Caron

La conduite des opérations se fonde sur des principes immuables :

- la protection des personnes et des animaux soumis directement ou indirectement aux effets d'un sinistre ;
- la préservation des biens ;
- la protection de l'environnement des effets d'un sinistre.

Les phases de la marche générale des opérations (MGO) décrites dans le GDO « exercice du commandement et conduite des opérations » peuvent s'appliquer partiellement ou dans leur totalité à des opérations de secours nécessitant l'engagement des équipes cynotechniques :

- les reconnaissances ;
- les sauvetages et les mises en sécurité ;
- les actions spécifiques face au sinistre (zonage opérationnel, ventilation, établissements) ;
- les opérations de protection ;
- la remise en condition du personnel et le reconditionnement du matériel

Le COS peut donc s'appuyer sur cette chronologie en gardant toutefois à l'esprit que, compte tenu de la réalité du terrain, la chronologie ne peut pas être respectée.

Tout élément nouveau important doit amener le COS à reconsidérer son idée de manœuvre. L'aggravation de la situation soudaine ou le sur-accident sont de nature à déstabiliser profondément les intervenants et l'ensemble du personnel des services concernés¹⁶.

1. Le zonage opérationnel

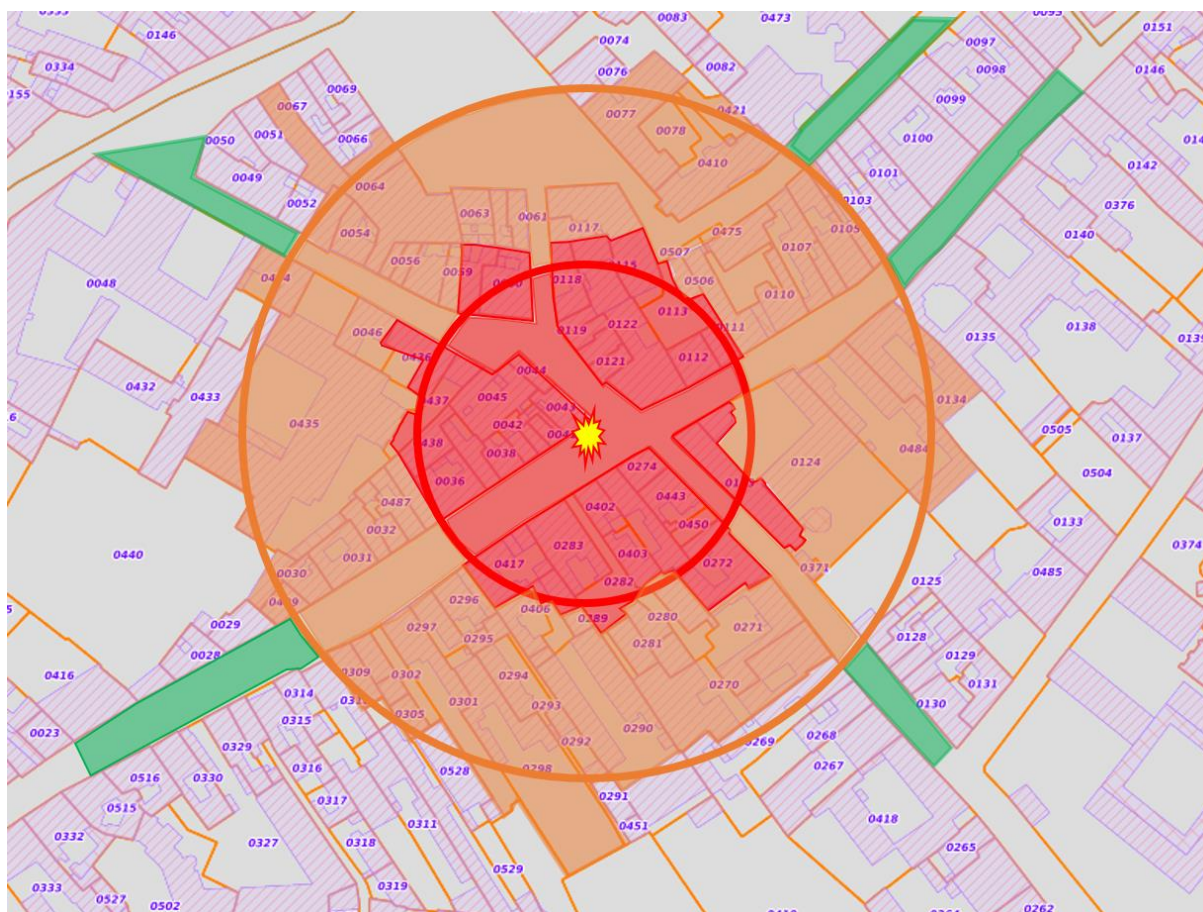
1.1. Principes généraux du zonage opérationnel

Afin de protéger les populations et les intervenants d'un danger, il est nécessaire de sécuriser le site de chaque intervention en mettant en place un zonage plus ou moins élaboré et étendu en fonction des risques en présence, du lieu et de la durée prévisible de l'intervention.

Les limites extérieures du zonage forment le périmètre de sécurité¹⁶. S'il ne sera jamais possible de définir avec exactitude les limites de ce périmètre, ni d'en garantir la totale efficacité, il appartient néanmoins au COS de le délimiter systématiquement en s'efforçant d'adapter ses contours le mieux possible à la zone de danger.

Au final, le zonage opérationnel devra toujours respecter le principe des trois zones :

- une zone d'exclusion dite rouge ;
- une zone contrôlée dite orange ;
- une zone de soutien dite verte.



Exemple à l'échelle, d'un zonage opérationnel réflexe.
La zone d'exclusion a un rayon de 50 m et la zone contrôlée un rayon de 100 m
© Christophe Perdriset – DGSCGC

¹⁶ Cf. GDO Exercice du commandement et conduite des opérations

Les limites extérieures de la zone de soutien constituent le périmètre de sécurité. La zone accessible au public se situe au-delà de ce périmètre, elle n'est pas matérialisée.

Dans un premier temps, compte tenu de la cinétique de l'intervention et du personnel présent, le zonage opérationnel se limitera à un périmètre de sécurité dit « a priori » limitant l'accès à la zone de danger principal tout en mettant en sécurité :

- les intervenants ;
- les victimes (décédés, blessés, impliqués)
- les tiers.

Les zones qui ne nécessitent pas le port d'EPI sont placées sous le contrôle des forces de l'ordre.

Le zonage opérationnel peut nécessiter la mise en place d'un ou plusieurs points d'accès et/ou de contrôle servant notamment :

- à la gestion des entrées et sorties des intervenants ;
- au contrôle des EPI ;
- à la gestion des matériels souillés ;
- au contrôle des actions menées ;
- etc.

L'accès aux différentes zones doit tenir compte des limites d'emploi du matériel à disposition des primo-intervenants.



En fonction des éléments recueillis lors de sa reconnaissance (effets dominos, configuration de la zone d'intervention, ...) et de sa capacité à tenir le périmètre, le COS fixera les contours effectifs de ce dernier en veillant à sa matérialisation et à son contrôle.

La définition d'au moins un axe d'accès et/ou logistique doit être une des priorités du COS.

2. Les principes opérationnels

Les principes opérationnels décrits ci-après peuvent constituer un fil conducteur pour les intervenants. Ils seront adaptés à la situation et ne se substituent pas à la doctrine opérationnelle en vigueur dans chaque SIS.

Les spécialistes interviennent en unité constitué. Néanmoins, en fonction de l'urgence, de la nature de l'opération et de la disponibilité des spécialistes, la réponse opérationnelle peut être adaptée, sous l'autorité du commandant des opérations de secours.

Ces opérations doivent être réalisées en sécurité pour les intervenants et le cas échéant pour la victime.

2.1. L'étude de faisabilité de la mission

L'étude de faisabilité a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des conditions sont réunies pour réaliser de la mission en garantissant la sécurité des personnes et des chiens, des biens et dans le respect des exigences réglementaires.

2.1.1. L'analyse de la zone d'intervention

Avant toute opération de recherche, l'environnement et les risques doivent être pris compte notamment pour mettre en évidence :

- les effondrements ;
- le nivellement ;
- la planimétrie ;
- les risques pour les conducteurs et les chiens ;
- ...

Cette étude est fondamentale car elle définit le choix des moyens nécessaires et le type d'odeurs recherchées par les chiens (odeurs permanentes ou résiduelles). Dans le cadre des effondrements, elle est réalisée avec le chef de section USAR afin d'identifier les zones à risques.

Ces différents éléments recueillis vont permettre aux unités cynotechniques de travailler conjointement avec les équipes spécialisées (USAR, SMPM, nautique...).

Cette phase permet au chef de détachement cynotechnique d'apprécier :

- la faisabilité de la mission ;
- la durée prévisible ;
- les contraintes ;
- les risques particuliers.

En fonction de la nature de la recherche et des dimensions de la zone ou du secteur, une reconnaissance peut être effectuée en présence du COS, d'un chef de secteur, d'un chef de détachement d'une autre unité spécialisée. Elle est faite à pied, par vecteur routier ou aérien. Un point de situation préalable peut être réalisé sur carte.

Cette phase permet au chef de détachement cynotechnique d'évaluer la zone des recherches afin de déterminer les zones potentiellement dangereuses pour les binômes cynotechniques et de prioriser certains secteurs.

2.1.2. La sectorisation

La sectorisation est effectuée par le COS, le chef de secteur ou le chef de détachement lorsque l'unité cynotechnique s'intègre dans une opération comprenant des moyens et spécialistes variés.

La sectorisation de la zone d'intervention est fonction de plusieurs critères :

- les objectifs du COS ;
- l'ampleur du sinistre ;
- les difficultés de franchissement pour les binômes cynotechniques ;
- les conditions météorologiques ;
- la nature de l'effondrement ;
- la sécurité du site.

2.2. La réalisation de la mission

Toute intervention de recherche cynotechnique nécessite l'engagement minimum d'une unité cynotechnique. Le chef de détachement cynotechnique prend en compte les informations concernant l'évènement auprès du COS. Ces informations sont indispensables pour établir son raisonnement tactique.



Il définit un point de rassemblement des moyens cynotechniques de telle sorte que les chiens puissent être correctement détendus avant les recherches et pouvoir se mettre au repos à l'issue de celles-ci.



La mission et ses limites sont fixées par le COS. Il désigne le responsable de l'ensemble des conducteurs cynotechniques placé sous son autorité.

2.2.1. La prise de contact avec le COS

Dès son arrivée, le conducteur cynotechnique ou le chef de détachement prend contact avec le COS, se place sous son commandement et lui demande :

- la nature de la mission ;
- ses intentions ;
- le temps imparti ;
- les spécificités.

En retour, il expose :

- les résultats de son étude de faisabilité de la mission ;
- les dérogations éventuelles indispensables à la réalisation de la mission ;
- les demande sur les effets à obtenir souhaités (recherche de points chauds, guidage des équipes au sol, localisation d'une victime, etc.);
- les questions liées aux contraintes liées à l'environnement opérationnel comme :
 - la présence de fumées abondantes ;
 - la présence d'agents toxiques, corrosifs ou radioactifs ;
 - le risque d'explosion ;
 - la coordination avec les moyens aériens (drones, hélico, tec) ;
 - etc.
- les demandes d'intégration dans l'ordre complémentaire de transmission lorsqu'il existe, ou à défaut l'attribution d'un canal radio dédié ;
- les demandes de besoins humains matériels nécessaires.

Il propose et fait valider par le COS :

- le zonage opérationnel spécifique à la spécialité ;
- les mesures d'information des intervenants et du public à mettre en place ;
- la ou les techniques utilisées ;
- l'application de procédures et protocoles opérationnels.



Le COS doit valider l'idée de manœuvre avant l'engagement

2.2.2. L'engagement

Il est propre à chaque situation et au milieu environnemental des recherches. Chaque binôme cynotechnique est accompagné par une personne qui assure sa sécurité lors des recherches (sapeur-pompier, force de l'ordre, personnel communal, chasseur, etc., **autre que la famille**).

La sécurité des binômes cynotechniques comprend l'ensemble des mesures préventives et des manœuvres concourant à limiter les risques auxquels les intervenants sont susceptibles d'être exposés lors de leurs interventions.

Les mesures préventives sont :

- l'analyse des conditions lors des recherches ;
- les possibilités d'intervention ;
- le respect des règles, consignes et ordres.

2.2.3. La méthode de recherche

C'est la résultante de l'analyse de la situation, de la reconnaissance et de la sectorisation. Le chef de détachement cynotechnique détermine une idée de manœuvre en fonction des moyens présents. La situation tactique du commandant des opérations de secours intègre la manœuvre des moyens cynotechniques.

La mission de chacun doit également prendre en compte l'ensemble des paramètres rencontrés sur le terrain. L'ensemble de ces paramètres est proposé au COS qui doit valider l'idée de manœuvre pour qu'elle puisse être réalisée.

Il est important de définir ensuite très précisément le matériel à utiliser, les personnels accompagnants les binômes cynotechniques et les techniques de recherche parfois simultanément à employer à savoir :

- la recherche en décombres ;
- le pistage,
- le questage.

2.3. La fin de l'opération

Le conducteur cynotechnique retire son chien de la zone de recherche dès lors que :

- survient un risque nouveau ;
- la zone dédiée a été entièrement couverte ;
- la fatigue du chien ne lui permet plus de réaliser sa mission ;
- le chien est blessé.

À l'issue, le conducteur cynotechnique informe le chef de détachement cynotechnique ou le chef de secteur des résultats obtenus. Son compte-rendu¹⁷ comporte notamment les points suivants :

- les difficultés rencontrées pendant la recherche ;
- les comportements olfactifs du chien ;
- les dangers particuliers constatés ;
- les secteurs non explorables ou non exploités

2.4. Le débriefing

Après chaque intervention, le chef de détachement cynotechnique réunit tous les intervenants de la spécialité pour analyser les résultats et conséquences des recherches.

¹⁷ Obligatoire en fin de mission, le compte-rendu peut être réalisé en cours de mission dans le but de fournir des éléments importants au chef de détachement cynotechnique.

Indispensable à l'amélioration des capacités opérationnelles des unités cynotechniques, cette séquence doit amener à s'interroger notamment sur :

- les résultats obtenus ;
- les dispositions prévues ou prises pour les recherches ;
- l'application des procédures d'intervention et de sécurité ;
- l'influence de l'environnement ;
- le choix des méthodes utilisées ;
- les difficultés rencontrées ;
- les transmissions et la qualité de la communication ;
- la qualité de l'organisation et les rapports avec les autorités ;
- la documentation ;
- la réaction du conseiller technique ou chef d'unité face à l'imprévu ;
- la qualité de l'entraînement ;
- les enseignements tirés de l'intervention pour améliorer la formation...

3. La recherche des victimes ensevelies

La localisation des victimes ensevelies, dans un milieu effondré ou instable, est la mission originelle des équipes cynotechniques au sein des services d'incendie et de secours.

3.1. La prise de renseignements

Le chef de détachement cynotechnique prend les renseignements¹⁸, auprès du COS, du chef de secteur ou du chef de détachement USAR concernant l'effondrement afin de prioriser des zones de recherche, tels que :

- l'origine et/ou la nature du sinistre ;
- le type et la nature du bâtiment ;
- les conditions météorologiques ;
- le relief ;
- les date et heure de l'accident ;
- le nombre potentiel de victimes ;
- les emplacements des victimes déjà évacuées ;
- la possibilité de présence de lieux de survie ;
- les dangers secondaires et particuliers (fluides, NRBC,...) de toute nature pouvant compromettre la santé et la sécurité du binôme cynotechnique et/ou la réalisation de la mission.
- la définition du secteur à explorer ;
- l'éventuelle connaissance du nombre de victimes ensevelies ;
- l'emplacement supposé de ces victimes ;
- le nombre et l'emplacement des victimes déjà dégagées ;
- le recensement actuel des zones dangereuses ;
- la cause du sinistre et les éventuels risques liés ;
- les lieux de dépôt des décombres déjà retirés ;
- les autres moyens de détection déjà opérationnels ou envisagés et leur localisation.

Ces renseignements peuvent être reportés sur un plan ou un croquis.

3.2. L'engagement

Sur les lieux d'intervention, les chiens placés au repos (ombre et gamelle d'eau) ou en attente d'intervention doivent rester sous la surveillance constante d'au moins un conducteur

¹⁸ Un canevas de fiche de renseignements est proposé en annexe C

cynotechnique. Il est important de prendre en compte que le chien doit travailler de manière impérative après détente et sans harnachement, et autant que faire se peut à jeun.



Un conducteur cynotechnique peut être engagé seul dans l'attente des renforts qu'après l'autorisation du COS, particulièrement dès lors qu'il y a une notion d'urgence.

Le point d'engagement du binôme se fait en fonction des priorités décelées lors de la prise de renseignements, des difficultés de progression et des conditions météorologiques. Il s'assure de faire passer son chien en priorité, sur les zones les plus difficilement franchissables.

Afin d'intégrer efficacement le dispositif mis en place, il incombe au chef de détachement cynotechnique :

- de veiller, auprès du COS, à ce que le strict minimum de personnels nécessaire, autres que conducteurs cynotechniques, œuvre sur les secteurs de progression des chiens ;
- d'assurer la complémentarité des équipes cynotechniques vis-à-vis d'autres moyens de détection, en particulier de type géophonique ;
- de ne pas engager trop prématurément les chiens lorsque subsistent des risques importants.



Le conducteur cynotechnique s'assure de toujours être en contact visuel ou auditif avec son chien. Cela implique qu'il se déplace sur les décombres, si la stabilité de ces derniers le permet.



© Bastien Guerche - DGSCGC

Avant l'engagement direct de chaque équipe cynotechnique, il doit être procédé à la détente de chaque chien, en un lieu à l'écart du site d'intervention et sur une durée optimale de 3 à 6 minutes.

Le chien est ensuite repris en main par son conducteur cynotechnique, et présenté en laisse au chef de détachement cynotechnique, voire au COS si une seule équipe est présente, pour prise en compte de la mission individuelle qui devra alors démarrer dans la foulée.

Il incombe au chef de détachement cynotechnique de :

- coordonner et répartir les équipes selon les missions ;
- contrôler l'activité opérationnelle des équipes sur la base d'un travail individuel de chaque chien ne pouvant excéder en moyenne 30 minutes sans période de repos ;
- demander si nécessaire un renfort en équipes cynotechniques complémentaires départementales ou zonales ;
- assurer la liaison logistique des équipes au travail et au repos.

En fonction des renseignements obtenus lors de la prise en compte de la mission, les équipes cynotechniques pourront entreprendre une recherche orientée prioritairement mais non exclusivement vers les endroits suspectés, ou bien mettre en place une recherche systématique.

La victime ensevelie émet en permanence des effluves qui remontent à la surface des décombres dénommé « foyer d'odeurs ». Évoluant de manière libre sur les décombres, sans harnachement (laisse, collier, harnais), le chien recherche une source d'odeur permanente.

Toutefois, suivant les conditions, le chef de détachement cynotechnique peut imposer le port d'un harnais longé au chien si des risques de chutes sont identifiées. Le conducteur cynotechnique s'assure d'avoir parcouru la totalité de son secteur et d'interpréter toutes les attitudes de son animal.

Lorsqu'il a détecté une odeur humaine, le chien la remonte jusqu'au plus fort de l'émission pour localiser précisément le foyer d'odeurs. Ensuite, il se fixe et marque la présence de la victime par des attitudes (abolements, grattages, etc...).

Lors d'un marquage par un chien, le conducteur cynotechnique repère avec précision le lieu marqué par le chien, sauf zone dangereuse ou impossibilité notoire. Après retrait du chien ayant marqué le secteur en cause, le chef de détachement cynotechnique ou le chef d'unité cynotechnique fait confirmer ce marquage par une seconde équipe avant de rendre compte au COS, quand cela est possible.

Après le passage d'un chien, il est procédé à une confirmation par un deuxième binôme avant d'engager les équipes de déblaiement.¹⁹



Les binômes cynotechniques explorent tout le secteur qui leur est attribué, y compris les parties hautes et souterraines.

La mission étant effectuée, le chef de détachement cynotechnique rendra compte au COS :

- de l'existence, du nombre et des localisations des éventuels marquages ;
- des difficultés rencontrées et des problèmes survenus sur les chiens.

¹⁹ Quand c'est possible et compatible avec une opération de secours.

Les équipes cynotechniques demeurent ensuite à disposition du COS jusqu'à décision par ce dernier de lever le dispositif cynotechnique de recherche. Les conducteurs cynotechniques profitent de ce laps de temps pour examiner en détail chaque chien (pattes, coussinets, yeux en particulier).

4. La recherche de victimes potentielles



© Jean-Claude Bernard – SDIS 89

La recherche de victimes potentielles est une opération de secours dirigée par un COS.

Hors des missions de secours, la recherche de personnes disparues est une mission qui relève de la compétence des forces de l'ordre qui assurent le commandement de l'opération de recherche (COR). Ce sont elles qui définissent les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Les équipes cynotechniques des SIS peuvent apporter leur concours.

4.1. La prise de renseignements

Le chef de détachement cynotechnique prend les renseignements²⁰, auprès du commandant des opérations de secours (COS) ou du commandant des opérations de recherches (COR), concernant la disparition de la victime, afin de prioriser des zones de recherche, telles que :

- les date et heure de l'évènement ;
- l'identité de la personne (surnom éventuel) avec si possible une photo récente ;
- les signes particuliers (cicatrices / tatouages / etc.) ;
- les circonstances de la disparition ;
- le témoin qui l'aurait vue pour la dernière fois ;
- le lieu où elle a été vu pour la dernière fois ;
- la tenue vestimentaire au moment de la disparition ;

²⁰ Un canevas de fiche de renseignements est proposé en annexe C.

- les antécédents médicaux ;
- les traitements en cours ;
- le numéro de mobile de la personne recherchée (géolocalisation, appels réguliers, etc.) ;
- les dangers éventuels et leur localisation sur la zone de recherche.

Le chef de détachement cynotechnique se renseigne sur la présence éventuelle d'autres moyens cynotechniques et des actions en cours et demande au COS ou au COR le gel des lieux afin que les chiens travaillent dans un environnement le moins « pollué » possible.

4.2. L'engagement

Avant tout engagement, le conducteur cynotechnique veille à ce que son chien soit détendu afin de vérifier son aspect général et permettre un échauffement musculaire.

Il vérifie également son équipement de protection individuel. Le chien est toujours porteur d'un harnais d'identification muni d'un grelot en questage.

Le point d'engagement du binôme est en fonction des difficultés de progression et des conditions météorologiques. Dans la mesure du possible, le conducteur cynotechnique s'assure de commencer son secteur face au vent.



Dans le contexte de la recherche de personnes égarées ou disparues, l'opération de pistage peut débuter sans nécessité d'attendre des renforts cynotechniques.

Le chef de détachement cynotechnique décidera des méthodes de recherches à mettre en œuvre suivant les moyens disponibles (pistage – questage).²¹



La technique du pistage sera toujours à privilégier pour un gain de temps, si les conditions d'intervention le permettent.

La sectorisation²² de la zone d'intervention est fonction de plusieurs critères :

- la situation géographique (urbain – périurbain – rural) ;
- la végétation ;
- le relief ;
- le positionnement du point zéro, comme le lieu précis de la disparition ou du positionnement du dernier indice :
 - secteur primaire (point zéro et 200 m de rayon) ;
 - secteur secondaire (500 m de rayon) ;
 - secteur approfondi (au-delà de 500 mètres) ;
- le recoupement avec géolocalisation d'un appareil mobile de la victime réalisée par les autorités compétentes ;
- les conditions météorologiques.

²¹ Quand le délai d'intervention d'un chien de piste est compatible avec la notion de secours.

²² En fonction du type de recherche, les rayons des secteurs peuvent varier à la hausse à la baisse.

5. La recherche des victimes immergées



© Maxime Spannagel

La recherche de victimes immergées est utilisée depuis plusieurs années dans les pays anglo-saxons et en Amérique du sud. L'aptitude olfactive du chien à détecter des molécules odorantes dans un environnement aquatique est désormais utilisée dans grand nombre de départements français.

Un engagement précoce et simultané avec les équipes nautiques permet de délimiter une zone de recherche plus précise à prospecter (point de mise l'eau), mais également de prendre en compte les différentes pollutions odorantes et d'anticiper l'éventuelle dérive d'un corps.

5.1. La prise de renseignements

Le chef de détachement cynotechnique prend en compte les informations concernant la disparition afin de prioriser des zones de recherche et définir la sectorisation, telles que :

- la date et l'heure de la disparition ;
- le lieu de la disparition ;
- la circonstance de la disparition ;
- la température de l'eau ;
- les flux d'air et les courants d'eau ;
- les dangers ou points particuliers sur la zone d'intervention ;
- la mise à l'eau ou non de palanquées avant l'engagement des chiens ;
- la mise à disposition de spécialistes nautiques et d'embarcations si besoin.

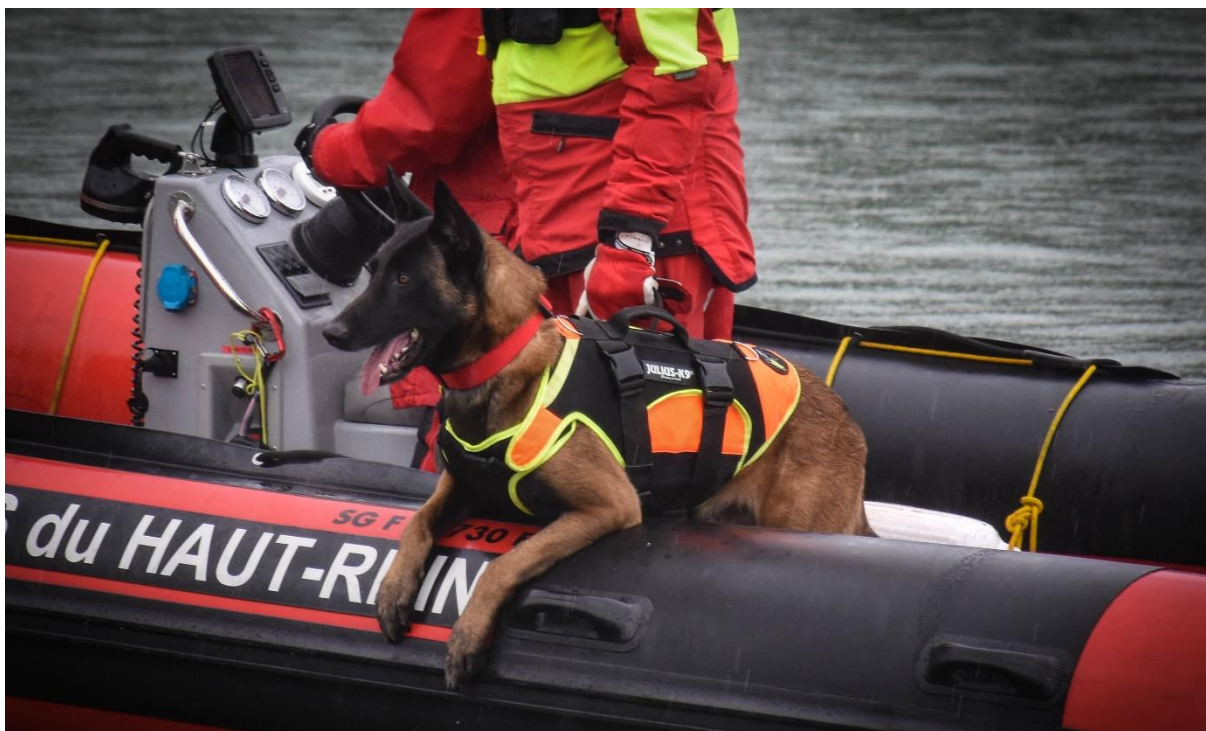
5.2. L'engagement

Avant l'engagement, le conducteur cynotechnique vérifie son équipement de protection individuel dont son gilet de flottaison. Le chien sera toujours porteur d'un harnais de flottaison assuré éventuellement par une longue flottante.

En bord de berge et afin d'assurer la sécurité du binôme cynotechnique pendant sa recherche, un accompagnant (sauveteur nautique, personnel sapeur-pompier, gendarme, policier, ou autre) est désigné pour suivre ce binôme durant toute la durée de la recherche.



Le conducteur s'assurera de commencer son secteur face au vent dans la mesure du possible.



© Maxime Spannagel

La recherche de victime immergée peut être réalisée en bord de berge ou sur embarcation. Dans ce dernier cas, le binôme cynotechnique respecte les consignes de sécurité à bord. Un conducteur d'embarcation et un personnel nautique sont également à bord pour assurer la sécurité du binôme cynotechnique.

Conjointement avec le COS et les équipes nautiques, une stratégie de sectorisation est mise en place suivant les moyens présents sur les lieux (nombre d'embarcations, effectif nautique, effectif cynotechnique). Les recherches s'effectuent à très faible allure en évoluant selon un schéma arrêté par le conducteur cynotechnique selon le courant d'air et le courant d'eau.

5.3. La localisation en rivière ou en fleuve

Elle s'effectue, à partir d'une embarcation, quadrillant la zone par des allers-retours d'une rive à l'autre. Ce quadrillage peut être dirigé par un intervenant autre que le conducteur cynotechnique afin que ce dernier puisse se concentrer sur le travail de son chien.



Le chien doit pouvoir se déplacer sur l'embarcation vers l'avant ou l'arrière durant le déplacement.

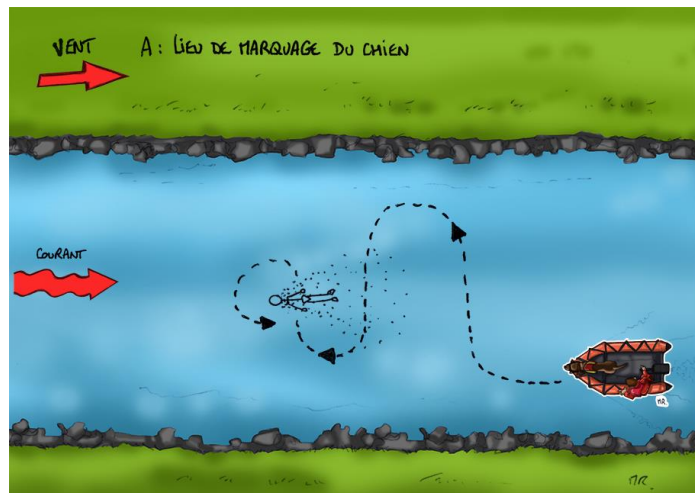
5.3.1. La recherche à contre-courant dans le sens inverse du vent

L'embarcation quadrille la zone à contre-courant en remontant face au vent vers le dernier endroit où a été vue la victime.

La recherche dans le sens inverse du vent et du courant permet de noter l'entrée dans le cône d'effluve.

Le vent dirige l'effluve vers le chien. Lorsque le chien perd l'odeur, le bateau a dépassé le corps.

Recherche à contre-courant dans le sens inverse du vent. © Matthieu Robert – SDIS 85



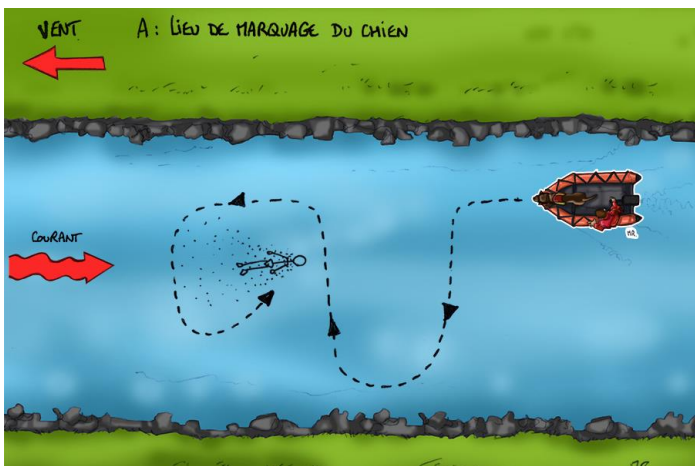
5.3.2. La recherche à contre-courant dans le sens du vent

Le principe de recherche est identique à la situation précédente.

Cependant, le chien ne marque l'odeur qu'une fois qu'il a dépassé la victime, le vent éloignant l'effluve.

L'alerte du chien peut être soudaine, contrairement au cas précédent.

Recherche à contre-courant dans le sens du vent. © Matthieu Robert – SDIS 85

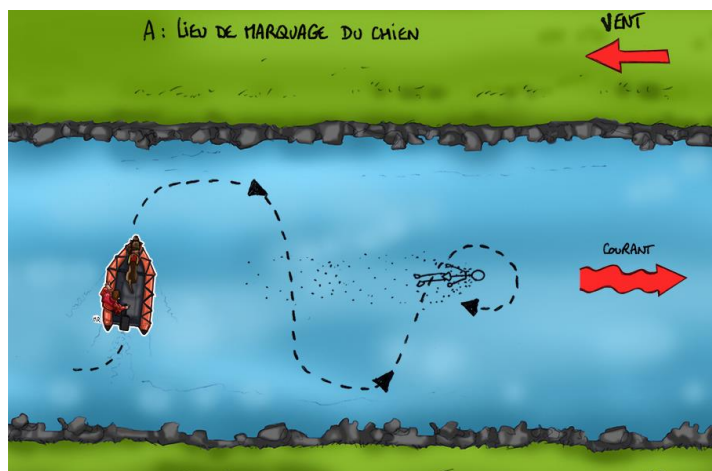


5.3.3. La recherche dans le sens du courant dans le sens inverse du vent

Le point de départ de la recherche se situe en amont du dernier endroit où a été vue la victime.

Le cône d'effluve est dirigé vers le chien qui marque à partir de l'entrée dans le cône et cesse son alerte une fois le corps de la victime dépassé.

Recherche dans le sens du courant dans le sens inverse du vent. © Matthieu Robert – SDIS 85



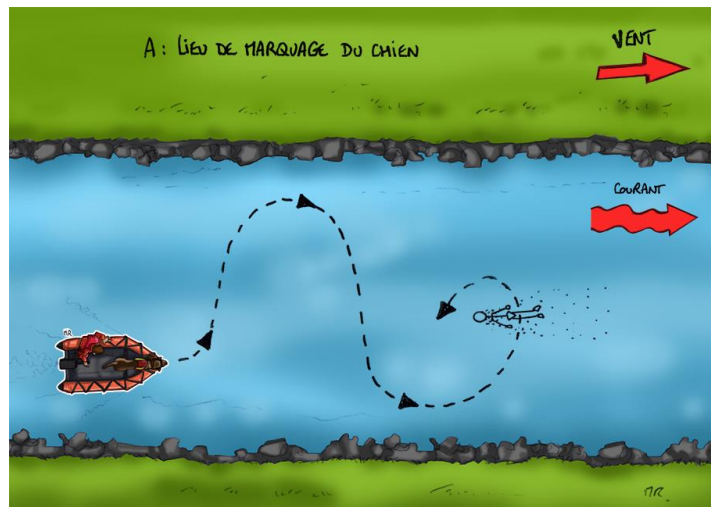
5.3.4. La recherche dans le sens du courant et du vent

Cette situation est assez semblable à une recherche à contre-courant mais dans le sens du vent.

Dans le sens du vent le chien peut marquer soudainement une odeur une fois que l'embarcation a dépassé la victime.

Puis en s'éloignant de la victime, le marquage est de plus en plus faible.

*Recherche dans le sens du courant et du vent.
© Matthieu Robert – SDIS 85*



5.4. La recherche en mer

Le travail depuis la rive peut se révéler très délicat. Les côtes sont souvent recouvertes de rochers escarpés ou de galets qui empêchent le chien de se déplacer aisément.

Lors du travail dans une embarcation, les vagues ainsi que la profondeur de l'eau doivent être prises en considération. Cette situation complexe peut être accentuée par la présence de houle et d'un fort vent

5.5. La recherche en lac ou étang

La surface à couvrir est préalablement découpée en secteur. Une étude préalable des systèmes karstiques et des courants pouvant exister au fond du plan d'eau peut permettre d'aider à la recherche

Dans la mesure du possible, le chien travaille face au vent. La surface d'un lac de petite taille peut être découpée en secteurs.

La détection de la victime peut être constatée par une attitude de « lapage de l'eau » de la part du chien. Lors de la localisation de la victime le chien peut se manifester par des aboiements coups de fouet, excitation soudaine, désir de se jeter à l'eau.

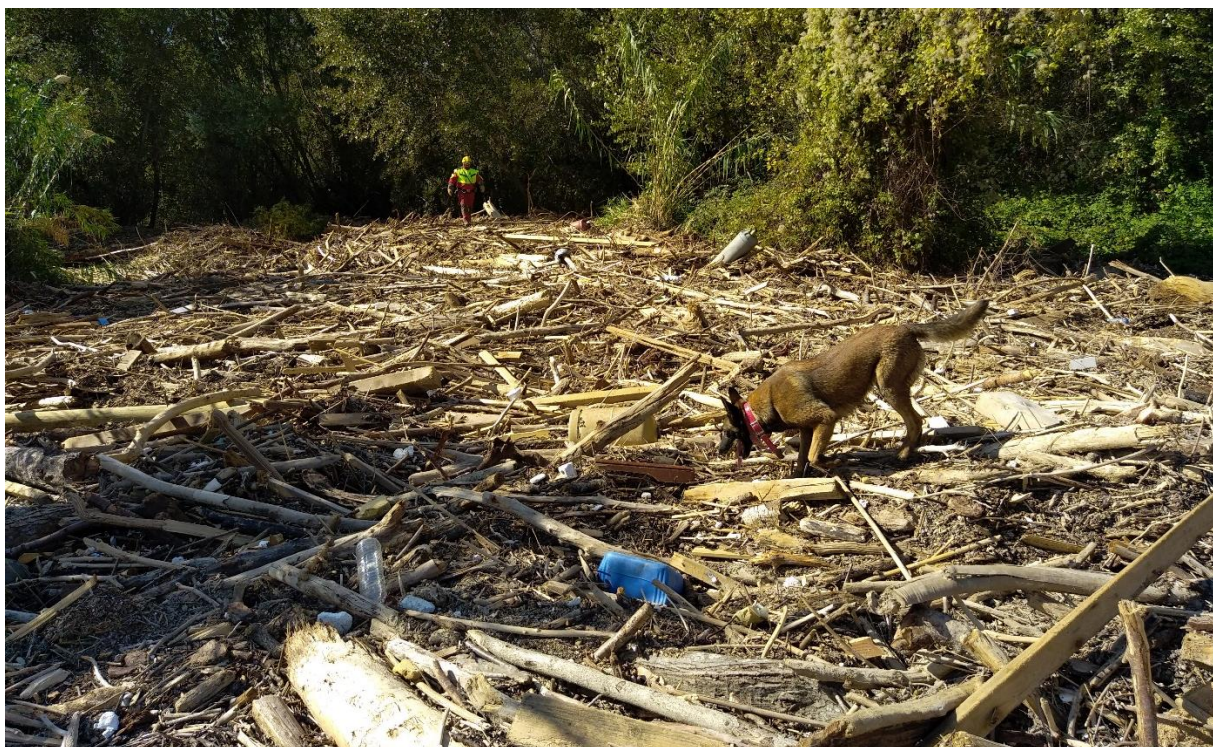
6. Les opérations de secours sous manteau neigeux

En fonction des risques identifiés dans le schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR), les équipes cynotechniques peuvent contribuer à la localisation sous manteau neigeux. Les conditions d'engagement restent identiques à celle prévues pour les victimes ensevelies.



Ce travail ne doit pas être confondu avec la recherche de victimes sous avalanche, mission qui nécessite l'obtention du brevet « avalanche » délivré par un organisme de formation agréé.

7. Les opérations d'envergure ou exceptionnelle



© Thierry Diologent

Dans le cadre des interventions en milieux effondrés ou instable, les équipes cynotechniques peuvent être confrontées à des zones interventions multimodales, notamment lors des pluies torrentielles très localisées entraînant des crues dévastatrices, des glissements de terrains.

A l'instar des unités de sauvetages d'appui et de recherche, ces équipes peuvent être amenées à travailler durant plusieurs jours dans des conditions parfois éprouvantes pour les hommes et les chiens.

7.1. La gestion opérationnelle

Compte-tenu du travail en binôme (humain-animal), il est important que le commandant des opérations de secours puisse disposer d'un point de contact lui permettant de connaître à la fois les capacités des équipes engagés mais également leurs limites.

Un chef de section cynotechnique expérimenté assure la fonction de coordinateur des effectifs cynotechniques.

7.2. La coordination des équipes cynotechniques

En relation directe avec les autorités locales (CODIS – COS), le chef de section désigné est l'interface entre les cadres du poste de commandement et les moyens cynotechniques. Dès qu'une cellule de coordination, d'appui et de soutien « milieux effondrés » est en place, il intègre cette cellule avec comme missions :

- l'évaluation des moyens nécessaires ;
- la gestion des relèves ;
- la répartition des chefs de section responsables de secteur ;
- la remontée des informations ;
- les bilans journaliers.

7.3. La gestion du secteur recherche

Un chef de section cynotechnique est désigné comme responsable de secteur de recherche, avec comme mission :

- le redécoupage de son secteur de recherche en différents chantiers ;
- la répartition des unités cynotechniques sur les chantiers ;
- la gestion logistique des unités cynotechniques ;
- les comptes-rendus au coordinateur cynotechnique.

7.4. La sécurité

Sur toutes interventions, la sécurité doit être omniprésente, tant dans les transports que pendant les recherches.

Les missions exceptionnelles apportent son lot de fatigue et donc perte d'attention. Les chefs de section cynotechnique, devront régulièrement sensibiliser les personnels sur les matériels de sécurité ainsi que sur les problématiques environnementales.

Les cycles de rotations travail/repos sont répartis et font l'objet d'une traçabilité.



Il est indispensable de procéder à un turn-over logique pour permettre, en simultané, la continuité des recherches et le repos d'un effectif cynotechnique.

Les binômes cynotechniques devront évoluer en toute sécurité grâce au soutien des autres spécialistes (SMPM, USAR, nautique).

7.5. Les déplacements

Les binômes cynotechniques peuvent être acheminés sur les lieux de recherche par différents vecteurs. Il est donc nécessaire que les binômes soient aguerris aux transports :

- par la route en caisse de transport ou dans des bennes de pick-up, de camion plateau ;
- au moyen d'embarcation de différents modèles (pneumatique, semi-rigide ou rigide) ;
- par les vecteurs aériens en hélicoptage ou hélitreuillage.

Dans tous les cas, le chien est muselé, hormis si le transport se fait dans une caisse. Ce qui nécessite une accoutumance parfaite au port de la muselière.

7.6. Les franchissements

En cas d'obstacles naturels ou artificiels (rivière en crue, toute ou partie d'un bâtiment déplacé, etc.), les binômes cynotechniques peuvent être amenés à les franchir en utilisant des techniques mises en place et coordonnées par d'autres équipes spécialisées (SMPM, nautique, etc.), comme par exemple :

- la descente en rappel ;
- la tyrolienne ;
- la traversée de cours d'eau grâce à la méthode « tortue » ;
- etc.

Dans le cadre de la préparation opérationnelle, des entraînements communs avec ces équipes

permettent de familiariser le chien à ces techniques mais également aux membres des équipes spécialisées de développer une accoutumance au contact des chiens.



© UIISC7

7.7. Les opérations de recherche

En fonction du type d'opération de grande envergure, les binômes peuvent être confrontés à diverses problématiques comme :

- le franchissement de gros décombres ou d'embâcles importants ;
- les pollutions olfactives par des cadavres d'animaux (mammifères domestiques et sauvages, poissons, etc.) ;
- le travail en groupe donc sociabilité entre congénères ;
- la fatigue physique et morale des binômes cynotechniques.

Toutes ces situations doivent être abordées pendant les formations des binômes et régulièrement entretenues.

8. Les engagements à l'étranger

Lors de séismes, glissements de terrain, effondrements multiples d'immeubles, inondations, explosions massives, etc. sur le territoire national ou sur le théâtre d'opération extérieure, il peut être fait appel de manière extemporanée à un détachement cynotechnique de recherche en catastrophe, dont la composition sera déterminée par la DGSCGC selon la ressource et avis des conseillers techniques cynotechniques zonaux concernés.

Ce détachement peut comprendre jusqu'à 12 équipes cynotechniques. Il est accompagné d'un vétérinaire de sécurité civile²³ désigné par la DGSCGC.

²³ Dans ce genre de situation le vétérinaire peut avoir d'autres missions (soutien sanitaire aux animaux, traitement de l'eau, etc.).

Au plan de l'engagement opérationnel, les règles de fonctionnement précédemment établies s'appliquent également, assorties d'éléments spécifiques à la situation :

- un paquetage d'équipe cynotechnique spécifique ;
- un réserve de nourriture sèche pour chiens couvrant une période de 10 jours, et réserve d'eau couvrant une période de 2 jours ;
- une reconnaissance préalable complète des zones à explorer, puis prise en compte de la mission auprès du PC opérationnel, par le conseiller technique cynotechnique et un adjoint ;
- une liaison éventuelle permanente avec les équipes venant d'autres pays ;
- des conditions d'hébergement sur site des hommes et des chiens.

ANNEXE A – Abréviations utilisées dans ce guide

AVP : accident sur la voie publique
CODIS : centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
COR : commandant des opérations de recherche
COS : commandant des opérations de secours
DDPP : direction départemental de la protection des populations
GDO : guide de doctrine opérationnelle
GEP : groupe électrogène portable
GTO : guide de techniques opérationnelles
ICPE : installation classées pour la protection de l'environnement
NRBC : nucléaire, radiologique, biologique, chimique
PAI : produits accélérateurs d'incendie
PCC : poste de commandement de colonne
PIO : partage d'information opérationnelle
PRMC : point de rassemblement des moyens cynotechniques
RCCI : recherche des causes et circonstances d'incendie
RPAI : recherche de produits accélérateurs d'incendie
RVIM : recherche de victime immergée
SAOIECL : situation anticipation objectif idée de manœuvre exécution logistique commandement
SDACR : schéma d'analyse et de couverture des risques
SIS : service d'incendie et de secours
SITAC : situation tactique
SMPM : secours en milieu périlleux et montagne
SOIEC : situation objectif idée de manœuvre exécution commandement
SSO : soutien sanitaire opérationnel
USAR : unité de sauvetage d'appui et de recherche

ANNEXE B – Matériel et équipement²⁴



© Fred Caron – SDIS 83

- L'équipement du conducteur cynotechnique
 - une tenue adaptée à la spécialité ;
 - des chaussons type C1 ;
 - des chaussons de marche ;
 - des chaussons type canyoning ;
 - un ensemble imperméable ;
 - des gants de protection ;
 - un casque de type A muni de lunettes de protection ;
 - une lampe frontale ;
 - un gilet de flottaison ;
 - un harnais avec interface hélicoptère ;
 - un sac à dos.

- L'équipement du chien de recherche
 - un collier plat ;
 - un collier chaînette ;
 - une laisse à usage multiple ;
 - une muselière ;
 - une chaîne d'attache et son piquet ;
 - une gamelle souple ;
 - une gamelle inox ;
 - un harnais d'identification avec grelot et lumière ;
 - un harnais de pistage ;

²⁴ Peut être en dotation collective en fonction de l'organisation du SIS

- un harnais de flottaison ;
 - un harnais d'hélicoptère ;
 - un long de pistage ;
 - un long flottante ;
 - des bottines de protection.
- Le matériel collectif
 - un groupe électrogène portable avec un projecteur ;
 - un réservoir de carburant ;
 - une tente ;
 - un matelas ;
 - un duvet ;
 - une réserve d'eau pour le conducteur et pour le chien ;
 - des rations 24 heures ;
 - des aliments pour le chien ;
 - une trousse de secours pour le conducteur et pour le chien

ANNEXE C – Fiches de renseignements

| FICHE DE RENSEIGNEMENTS CYNOTECHNIQUES RECHERCHE DE PERSONNES ENSEVELIES | | | |
|--|--|---|---|
| Sinistre | Commune | Adresse | |
| Date : | Heure du sinistre | Nature | Cause |
| Bâtiments | Nature - usage | Construction | Niveau R+ R- |
| Superficie : | Plan : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | Effondrement : à plat <input type="checkbox"/> en oblique <input type="checkbox"/> en V <input type="checkbox"/> millefeuilles <input type="checkbox"/> | Risques particuliers : Foyer <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Effondrement <input type="checkbox"/> Inondation <input type="checkbox"/> Chimique <input type="checkbox"/> |
| Victimes | Nb de disparues | Victimes en cours de dégagement : | Victimes dégagées : |
| | | | Emplacement : |
| Moyens | | Forces de l'ordre | Opérateurs |
| CYN 3 : CYN 2 : CYN 1 : | | Police <input type="checkbox"/> Gendarmerie <input type="checkbox"/> Police municipale <input type="checkbox"/> | Electricité <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> |
| INC <input type="checkbox"/> USAR <input type="checkbox"/> SAP <input type="checkbox"/> RT <input type="checkbox"/> | | | |
| Autorités | | | |
| Cyno : | C.O.S. : | Civile : | |
| Actions | Fluides coupés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | Reconnaissance <input type="checkbox"/> Ratissage surface <input type="checkbox"/> Etalement <input type="checkbox"/> Déblaiement <input type="checkbox"/> | Extinction <input type="checkbox"/> Noyage <input type="checkbox"/> Secours <input type="checkbox"/> Protection <input type="checkbox"/> |
| Point de rassemblement : | | | |
| Transmission | PC : Frq CDT : N° tel : | Autorité cyno : Frq tactique : N° tel : | Secteur cyno 1 Frq tactique : Secteur cyno 2 Frq tactique : Secteur cyno 3 Frq tactique : Secteur cyno 4 Frq tactique |
| Tel CYN CYN 3 : CYN 2 : CYN 2 : CYN 2 : VETO : | | | |

| FICHE DE RENSEIGNEMENT CYNOTECHNIQUE RECHERCHE DE VICTIMES POTENTIELLES | | | |
|--|---|---|---|
| Nature de l'intervention | Date de la disparition : | Heure de la disparition : | Cause de la disparition : |
| Commune : | Adresse : | | Lieu de la disparition : |
| Personne recherchée | Nom : | Prénom : | Surnom : |
| Age : | Taille : | Yeux : | Cheveux : Taille : |
| Sexe : | Corpulence : | Nationalité : | Couleur de peau : |
| Photo : N° mobile de la victime : | Particularités physiques : Pathologie : Traitement médical en cours : | Port de lunettes : Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | Problèmes psycho. : Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |
| Tenue vestimentaire : | Haut : | Bas : | Chaussures : |
| Moyens cyno CYN 3 : CYN 2 : CYN 1 : | PCC <input type="checkbox"/> VLTT <input type="checkbox"/> VSAV <input type="checkbox"/> VLCG <input type="checkbox"/> | Force de l'ordre : Police <input type="checkbox"/> Gendarmerie <input type="checkbox"/> Armée <input type="checkbox"/> | Autre : Hélicoptère <input type="checkbox"/> CCFF <input type="checkbox"/> Chasseurs <input type="checkbox"/> Civils <input type="checkbox"/> |
| Autorités Cyno : | COS. : | Civile : | |
| Transmission Tel CYN CYN 3 : CYN 2 : CYN 2 : CYN 2 : CYN 1 : CYN 1 : CYN 1 : CYN 1 : CYN 1 : CYN 1 : | PC : Frq CDT : N° tel : Anticipation Fréq Relai : | Autorité cyno : Frq tactique : N° tel : | Secteur 1 binôme : Secteur 2 Binôme : Secteur 3 Binôme : Secteur 4 Binôme : Secteur 5 Binôme : Secteur 6 Binôme : |

ANNEXE D – Références bibliographiques²⁵

Pyrrhus, Lesko et les autres

Georges Fleury

Editions Grasset (1991, 273 pages, France, français)

Flair du chien. Pistage et détection

Joseph Ortega

Editions du Suran (1994, 220 pages, France, français)

Connaitre et comprendre le pistage. Thèse en vue de l'obtention du doctorat de vétérinaire

Patricia Lesenfant

Ecole vétérinaire de Toulouse (1998, 250 pages, France, français)

L'homme et le chien

Patrick Pageat

Editions Odile Jacob (1999, 371 pages, France, français)

Comment parler chien

Stanley Coren

Editions Payot (2000, 353 pages, France, français)

Urgences, réanimation et soins intensifs chez les carnivores domestiques

Collectif

Edition point vétérinaire (2006, 199 pages, France, français)

Premiers secours pour mon chien

Bruno Vanehun

Editions Icone graphic (2019, 246 pages, France, français)

²⁵ **Titre.** Auteur. Editeur (année, pagination, pays, langue)



Engagement des équipes cynotechniques

Ces guides ne sont pas diffusés sous forme papier.
Les documents réactualisés sont consultables sur le site du ministère.

Les documents classifiés ne peuvent être téléchargés que sur des réseaux protégés.

La version électronique des documents est en ligne à l'adresse :

[http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques/
DOCTRINES-ET-TECHNIQUES-OPERATIONNELLES](http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques/DOCTRINES-ET-TECHNIQUES-OPERATIONNELLES)

Ce document est un produit réalisé
par le bureau en charge de la doctrine
de la formation et des équipements avec
le concours d'un groupe de travail national.

Ministère de l'Intérieur et des outre-mer



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Direction des sapeurs-pompiers
Sous-direction de la doctrine
et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation
et des équipements

Place Beauvau 75008 PARIS Cedex 08



dgscgc-bdfe
@interieur.gouv.fr